

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

NOTICE ANNUELLE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

29 FÉVRIER 2024

Table des matières

1.	Structure de l'entreprise	5
1.1	Constitution de la Société.....	5
1.2	Filiales	5
2.	Développement général de l'activité	7
3.	Description de l'activité	11
3.1	Dispositions générales	11
3.2	Carnet de commandes	14
3.3	Facteurs de risque	14
3.4	Nombre d'employés	15
3.5	Politiques sociales et autres politiques importantes : Les valeurs qui nous animent	15
4.	Dividendes	20
5.	Structure du capital	20
6.	Marché pour la négociation des titres	24
7.	Administrateurs et dirigeants.....	24
8.	Poursuites judiciaires	29
9.	Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes	34
10.	Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	34
11.	Contrats importants.....	34
12.	Experts.....	36
13.	Comité d'audit et de risque	36
14.	Renseignements complémentaires	39
	Annexe A – Mandat du comité d'audit et de risque.....	40

Interprétation

Dans la présente notice annuelle, la « Société », « AtkinsRéalis », « nous », « notre » et ses variantes désignent, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. (faisant affaire sous le nom d'« AtkinsRéalis ») et la totalité ou certains de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales.

Sauf indication contraire, les montants qui figurent dans la présente notice annuelle sont libellés en dollars canadiens, ou « \$ ».

Sauf indication contraire expresse dans les présentes, les renseignements ou les documents trouvés sur notre site internet auxquels il est fait référence dans la présente notice annuelle n'en font pas partie et n'y sont pas intégrés par renvoi.

Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle sont en date du 31 décembre 2023.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans la présente notice annuelle faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « objectif », « perspectives », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévisions », « prévoir », « probable », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Les énoncés prospectifs de la présente notice annuelle et des autres documents d'information publics de la Société se rapportent aux résultats économiques et à la situation financière futurs de la Société, de même qu'aux objectifs de la Société, qui comprennent les prévisions et les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que les objectifs en matière de diversité de la Société. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, et les pertes futurs, les provisions relatives aux demandes d'indemnisation et les révisions des prévisions de coûts spécifiques au projet ou au contrat, et les projets à venir, et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans la présente notice annuelle et dans les autres documents d'information publics de la Société sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 29 février 2024. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion 2023 de la Société en date du 29 février 2024 (le « **Rapport de gestion 2023** ») (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats »).

Les hypothèses à l'égard des prévisions de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Société sont fondées sur le plan stratégique actuel de la Société, sa présence géographique, ses branches d'activité et l'étendue et la portée globales de ses activités. Les engagements, les objectifs et les actions de la Société en ce qui concerne la représentation des femmes au sein de la direction sont fondés sur plusieurs hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses significatives suivantes : la capacité de la Société à tirer parti de partenariats et d'agences de recrutement pour l'aider à trouver des talents compétents diversifiés pour combler les postes vacants et la disponibilité d'une main-d'œuvre diversifiée suffisante sur le marché du travail.

Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter, des questions liées à des éléments tels que : a) contrats à prix forfaitaire ou incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente; b) carnet de commandes et contrats comportant des clauses de résiliation pour raisons de commodité; c) octroi des contrats et calendrier; d) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; e) activités mondiales; f) responsabilité en matière nucléaire; g) participation dans des investissements; h) dépendance envers des tiers; i) perturbations liées à la chaîne d'approvisionnement; j) coentreprises et partenariats; k) systèmes et données informatiques et conformité aux lois sur la protection de la vie privée; l) intelligence artificielle (« IA ») et autres technologies novatrices; m) compétence du personnel; n) orientation stratégique; o) concurrence; p) responsabilité professionnelle ou responsabilité pour des services déficients; q) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels; r) lacunes dans la protection d'assurance; s) santé et sécurité; t) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; u) épidémies, pandémies, et autres crises sanitaires; v) changements climatiques à l'échelle mondiale, conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres; w) facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »); x) cession ou vente d'actifs importants; y) propriété intellectuelle; z) liquidités et situation financière; aa) endettement; bb) incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière; cc) garantie aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ (telle qu'elle est définie ci-après); dd) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; ee) dividendes; ff) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; gg) besoins en fonds de roulement; hh) recouvrement auprès des clients; ii) dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles et corporelles; jj) incidence sur la Société des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges; kk) inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; ll) réputation de la Société; mm) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; nn) lois et règlements en matière d'environnement; oo) conjoncture économique mondiale; pp) inflation; qq) fluctuations dans les prix des marchandises et rr) impôts sur le résultat.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2023 déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com ou sur le site internet de la Société, au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

La Société peut, de temps à autre, formuler verbalement des énoncés prospectifs. La Société recommande de tenir compte des paragraphes qui précèdent et des facteurs de risque décrits dans le rapport de gestion 2023 et dans les autres documents qu'elle dépose auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada soient pris en compte pour une description de certains facteurs susceptibles de causer un écart significatif entre les résultats réels de la Société et ceux envisagés dans les énoncés prospectifs formulés verbalement. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 29 février 2024, date d'approbation du présent document par le conseil d'administration de la Société (le « conseil d'administration »), et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage

nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs ou cette information prospective, qu'ils soient formulés par écrit ou verbalement, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent. L'information prospective et les énoncés prospectifs figurant aux présentes sont formulés sous réserve de cette mise en garde dans leur intégralité.

1. Structure de l'entreprise

1.1 Constitution de la Société

Groupe SNC-Lavalin inc. (faisant affaire sous le nom de « AtkinsRéalis ») a été constituée en vertu des lois du Canada le 18 mai 1967 et a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 24 mars 1980. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, notamment aux fins suivantes : fractionner ses actions en circulation à raison de trois pour une, modifier la dénomination sociale de la Société, créer de nouvelles catégories d'actions et remanier son capital social en circulation, changer le nombre maximal d'administrateurs, ajouter une exigence prévoyant qu'au moins les deux tiers des administrateurs ne seront pas des employés de la Société ou des membres de son groupe, modifier la désignation des actions à droit de vote subalterne de catégorie A comme des actions ordinaires et donner au conseil d'administration la permission de nommer un ou plusieurs administrateurs supplémentaires dont le mandat expire à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à condition que le nombre total des administrateurs ainsi nommés n'excède pas le tiers du nombre des administrateurs élus à la dernière assemblée annuelle des actionnaires, et la possibilité de tenir des assemblées des actionnaires et des administrateurs entièrement par voie téléphonique, électronique ou autre moyen de communication.

Tel qu'il a été annoncé précédemment, la Société demandera l'approbation des actionnaires à son assemblée annuelle des actionnaires de 2024 pour changer sa dénomination sociale de « Groupe SNC-Lavalin inc. » à « Groupe AtkinsRéalis inc. », à la suite de quoi ses statuts constitutifs seront modifiés.

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3.

1.2 Filiales

Les principales filiales de la Société au 31 décembre 2023, leur pays de constitution ou de formation, et le pourcentage d'actions à droit de vote ou d'autres participations détenues en propriété véritable par la Société ou sur lesquelles elle exerce un contrôle ou a la haute main, directement ou indirectement, étaient les suivantes :

FILIALES	31 DÉCEMBRE 2023 %	PAYS
Atkins China Limited	100	Chine
Atkins Nuclear Secured Holdings Corporation	100	États-Unis
Atkins US Holdings Inc.	100	États-Unis
AtkinsRéalis Canada inc. (auparavant SNC-Lavalin inc.)	100	Canada
AtkinsRéalis Capital inc. (auparavant SNC-Lavalin Capital inc.)	100	Canada
AtkinsRealis Construction (USA) Inc. (auparavant SNC-Lavalin Constructors Inc.)	100	États-Unis
AtkinsRéalis (GB) Holdings Limited (auparavant SNC-Lavalin (GB) Holdings Limited)	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis (GBL) Limited (auparavant SNC-Lavalin (GB) Limited)	100	Royaume-Uni

FILIALES	31 DÉCEMBRE 2023 %	PAYS
AtkinsRéalis Highway Holding inc. (auparavant SNC-Lavalin Autoroute Holding inc.)	100	Canada
AtkinsRéalis International Holdings Limited (auparavant Atkins International Holdings Limited)	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis Investments inc. (auparavant SNC-Lavalin Investments Inc.)	100	Canada
AtkinsRéalis Grands Projets inc. (auparavant SNC-Lavalin Grands Projets inc.)	100	Canada
AtkinsRéalis Operations & Maintenance inc. (auparavant SNC-Lavalin Opérations et Maintenance inc.)	100	Canada
AtkinsRéalis PPS Limited (auparavant Faithful+Gould Limited)	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis Rail & Transit Limited (auparavant SNC-Lavalin Rail & Transit Limited)	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis Stavibel inc. (auparavant SNC-Lavalin Stavibel inc.) ⁽¹⁾	100	Canada
AtkinsRéalis UK International Limited (auparavant WS Atkins International Limited)	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis UK Limited (auparavant Atkins Limited)	100	Royaume-Uni
AtkinsRealis USA Holdings LLC (auparavant Atkins North America Holdings LLC)	100	États-Unis
AtkinsRealis USA Inc. (auparavant Atkins North America, Inc.)	100	États-Unis
AtkinsRéalis (WS) Limited (auparavant WS Atkins Limited)	100	Royaume-Uni
Candu Energy inc.	100	Canada
Faithful+Gould Saudi Arabia Limited	51	Arabie saoudite
Isotek Systems, LLC	100	États-Unis
Linxon Gulf L.L.C.	49	Émirats arabes unis
Linxon India Private Limited	99	Inde
Linxon Pvt Ltd	51	Royaume-Uni
Linxon Saudi Arabia Co. Ltd.	100	Arabie saoudite
Linxon Sweden AB	100	Suède
Linxon Switzerland Ltd	100	Suisse
Linxon UK Ltd	100	Royaume-Uni
Linxon US LLC	100	États-Unis
Protrans BC Operations Ltd.	100	Canada
SNC-Lavalin Algérie, EURL	100	Algérie
SNC-Lavalin Arabia Co. Ltd.	100	Arabie saoudite
SNC-Lavalin ATP inc.	100	Canada
SNC-Lavalin Construction inc.	100	Canada
SNC-Lavalin Constructeurs International inc.	100	Canada
SNC-Lavalin Constructors (Pacific) inc.	100	Canada
SNC-Lavalin Europe B.V.	100	Pays-Bas

FILIALES	31 DÉCEMBRE 2023 %	PAYS
SNC-Lavalin (Guernsey) Holdings Ltd.	100	Guernesey
SNC-Lavalin International inc.	100	Canada
SNC-Lavalin International S.A.S.	100	France
SNC-Lavalin Nucléaire inc.	100	Canada
SNC-Lavalin Peru S.A.	100	Pérou
SNC-Lavalin Projetos Industriais Ltda.	100	Brésil
SNC-Lavalin Romania S.A.	100	Roumanie
The SNC-Lavalin Corporation	100	États-Unis
TransitNEXT General Partnership	100	Canada
WS Atkins Ireland Limited	100	Irlande
WS Atkins & Partners Overseas	100	Royaume-Uni
WS Atkins & Partners Overseas Engineering Consultants	75	Arabie saoudite

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2024, AtkinsRéalis Stavibel inc. a fusionné avec AtkinsRéalis Canada inc.

D'autres filiales directes et indirectes de la Société ont été omises : celles i) qui détiennent, individuellement, 10 % ou moins et, collectivement, 20 % ou moins de l'actif consolidé de la Société et ii) qui génèrent, individuellement, 10 % ou moins et, collectivement, 20 % ou moins du chiffre d'affaires et des produits d'exploitation consolidés de la Société, dans chaque cas, au 31 décembre 2023 et pour l'exercice terminé à cette date.

2. Développement général de l'activité

Les faits saillants ayant trait au développement des affaires de la Société au cours des trois dernières années et les développements récents en 2024 sont décrits ci-dessous.

Développements récents en 2024

Changements au sein de la haute direction

À compter de 2024, la Société a mis en place une nouvelle structure opérationnelle pour unifier et simplifier la Société dans les régions où elle exerce ses activités. En raison de cette nouvelle structure, des nominations internes ont été faites, notamment celle de Steve Morriss au poste de président, États-Unis et Amérique latine, Minéraux et métaux, et celle de Richard Robinson au poste de président, Royaume-Uni et Irlande. Philip Hoare a également été nommé au poste de chef des Opérations. La nouvelle fonction permanente de chef des Opérations se concentrera sur le développement et le déploiement de nos capacités mondiales, localement auprès de nos clients, afin de favoriser l'excellence et d'optimiser le rendement opérationnel et financier global de la Société.

Le 13 février 2024, Christine Healy a été nommée présidente, Asie, Moyen-Orient et Australie (AMOA), avec prise d'effet le 19 février 2024.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 29 février 2024, la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat de 2024** ») de la Société en vertu de laquelle la Société peut racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires, représentant 0,85 % des

actions ordinaires émises et en circulation en date du 23 février 2024. La Société sera également autorisée à acheter ses actions ordinaires auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« **CDPQ** »), conformément à une exemption accordée par la TSX dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2024, afin de maintenir le pourcentage de possession par la CDPQ des actions ordinaires émises et en circulation aussi près que possible de 19,9 %, sans toutefois l'excéder (pour de plus amples renseignements sur le droit de la CDPQ de demander à la Société de racheter certaines de ses actions ordinaires dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, veuillez-vous reporter à la section « Contrats importants - Convention de droits de l'investisseur »).

Faits saillants de 2023

Changements au sein de la haute direction

Le 18 octobre 2023, Stéphanie Vaillancourt a été nommée présidente, Canada tout en demeurant responsable des activités de Capital. Mme Vaillancourt était auparavant présidente, Capital et Exploitation et entretien.

Nouvelle identité de marque : AtkinsRéalis

Le 12 septembre 2023, la Société a fait l'annonce de sa nouvelle identité de marque : AtkinsRéalis. Le nom AtkinsRéalis est un nouveau terme qui combine Atkins, marque historique solidement établie dans tous les marchés internationaux de l'entreprise, et « Réalis », inspiré par la ville de Montréal et qui souligne les racines québécoises de l'entreprise. En outre, « Réalis » évoque le verbe « réaliser » ou « rendre possible », désignant parfaitement l'attention que nous portons aux résultats et à la réalisation de nos projets. Tel qu'il a été annoncé précédemment, la Société a l'intention de demander l'approbation des actionnaires à son assemblée annuelle des actionnaires de 2024 pour changer sa dénomination sociale de « Groupe SNC-Lavalin inc. » à « Groupe AtkinsRéalis inc. ».

Divers faits nouveaux

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 2 mars 2023, la TSX a approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat de 2023** ») de la Société aux termes de laquelle la Société peut racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires, représentant 0,85 % des actions ordinaires émises et en circulation en date du 28 février 2023. L'offre publique de rachat de 2023 a débuté le 8 mars 2023 et se terminera au plus tard le 7 mars 2024.

Transaction

Cession des activités scandinaves du secteur services d'ingénierie de la société

Le 31 août 2023, la Société a annoncé qu'elle avait complété la cession de ses activités scandinaves (comprenant le Danemark, la Suède et la Norvège) du secteur Services d'ingénierie au Groupe SYSTRA, une entreprise d'ingénierie et de services-conseils spécialisée dans le transport en commun et les solutions de mobilité située en France. Le gain sur cession s'est élevé à 46,2 millions \$.

Activités de financement

Modification à la convention de crédit

Au deuxième trimestre de 2023, la Société a conclu une entente avec ses prêteurs afin de reporter l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable (la « **facilité de crédit renouvelable** ») et de son emprunt à terme non renouvelable non garanti portant intérêt à taux variable (le « **prêt à terme** » et, avec la facilité de crédit

renouvelable, les « **facilités de crédit** ») du 13 mai 2025 au 31 mai 2026. De plus, et par suite de cette modification : i) le principal de la tranche A de la facilité de crédit renouvelable est de 1 350 millions \$ jusqu'au 13 mai 2025 et de 1 315,1 millions \$ par la suite jusqu'au 31 mai 2026; ii) le principal de la tranche B de la facilité de crédit renouvelable est de 450 millions \$ jusqu'au 13 mai 2025 et de 438,4 millions \$ par la suite jusqu'au 31 mai 2026; et iii) le principal de l'emprunt à terme demeure à 500 millions \$ jusqu'au 31 mai 2026.

Modifications au prêt de la CDPQ

Au cours du troisième trimestre de 2023, la Société a conclu une entente avec CDPQ Revenu fixe I inc. (« **CDPQ RF** », auparavant CDPQ Revenu Fixe inc.) visant principalement à proroger l'échéance de la convention de prêt avec la CDPQ (tel que ce terme est défini à la rubrique « Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes » de la présente notice annuelle) de juillet 2024 à juillet 2026. Le principal du prêt de la CDPQ demeure à 400 millions \$ jusqu'en juillet 2026.

Faits saillants de 2022

Changements au sein de la haute direction et des administrateurs

Le 15 mars 2022, la Société a annoncé la nomination de Joseph St. Julian à titre de nouveau président, Énergie nucléaire, à compter du 1^{er} avril 2022, en remplacement d'Alexander Taylor.

Le 5 mai 2022, la baronne Ruby McGregor-Smith, CBE et Robert Paré ont été élus au conseil.

Le 21 novembre 2022, la Société a annoncé la nomination d'Andrée-Claude Bérubé au poste de vice-présidente directrice et chef du contentieux, avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2022, en remplacement de Charlene Ripley.

Divers faits nouveaux

Le 11 mai 2022, la Société a annoncé que la Cour supérieure du Québec avait approuvé un accord de réparation (l'« **accord de réparation** ») à la suite de négociations entre la Société et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (le « **DPCP** ») du Québec. Conformément à l'accord de réparation, la Société paiera 29,6 millions \$ sur trois ans en lien avec les accusations portées contre SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. relativement aux événements survenus entre 1997 et 2004 dans le cadre du projet de réfection du pont Jacques-Cartier.

Le même jour, la Société a annoncé la signature d'une entente administrative avec Services publics et Approvisionnement Canada concernant les mêmes événements mentionnés ci-dessus. Cette entente permet à la Société de continuer à faire affaire avec le gouvernement du Canada conformément à son régime d'intégrité initialement adopté le 3 juillet 2015.

Transactions

Le 7 février 2022, la Société a annoncé qu'elle avait complété la vente et le transfert de sa participation dans un sixième actif de partenariat public-privé (P3), soit InPower BC General Partnership, à SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP (la « **Société en commandite SNCL IP** »), pour une contrepartie totale en trésorerie pour la Société d'environ 41 millions \$. InPower BC General Partnership est l'entité qui a conclu un contrat visant la prestation de services à la centrale John Hart en Colombie-Britannique. La Société détient une participation de 20 % dans la Société en commandite SNCL IP, dont le fonds d'infrastructure a été lancé et annoncé le 30 juin 2017. La clôture initiale du transfert des quatre premiers actifs a eu lieu le 27 septembre 2017, et un cinquième transfert d'actifs a été réalisé le 28 juin 2018.

Au troisième trimestre de 2022, la Société a réglé avec l'acheteur des ajustements du prix d'achat liés à la contrepartie à recevoir, qui ont entraîné une réduction du gain sur cession d'activités de Pétrole et gaz de 7,5 millions \$ avant impôts sur le résultat (6,9 millions \$ après impôts sur le résultat). Pour obtenir de plus

amples renseignements sur la cession de ces activités, se reporter à la section ci-dessous « *Développement général de l'activité – Faits saillants de 2021 – Transaction – Cession – Activités de Pétrole et gaz* » de la présente notice annuelle.

Au quatrième trimestre de 2022, la Société a conclu la cession de sa participation dans Carlyle Global Infrastructure Opportunity L.P. (« **Carlyle** »), en échange d'une contrepartie totale de 52,1 millions \$ US (environ 71,2 millions \$), dont une tranche de 21,5 millions \$ US (environ 29,5 millions \$) a été recouvrée en 2022, et le solde a été recouvré en 2023. La participation de la Société dans Carlyle était comptabilisée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Activités de financement

Modification à la convention de crédit

Le 16 mai 2022, la Société a annoncé la conclusion d'une entente avec ses prêteurs pour modifier sa convention de crédit. Aux termes de la convention modifiée et mise à jour, le principal de la facilité de crédit renouvelable de la Société a été réduit, passant de 2,6 millions \$ à 2 millions \$, la tranche A ayant été réduite à 1 500 millions \$ et la tranche B ayant été réduite à 500 millions \$, et le prêt à terme est demeuré à 500 millions \$. La date d'échéance de la facilité de crédit renouvelable et du prêt à terme a été reportée jusqu'en mai 2025.

Les modifications intégraient également certains objectifs ESG fondés sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Société, comme il est défini dans la convention, de 60 % d'ici 2025, en utilisant 2019 comme année de référence, et des objectifs en matière de diversité de l'effectif de la Société, l'accent étant mis sur l'atteinte de 25 % de représentation féminine dans les postes de gestion et professionnels de niveau supérieur d'ici 2025. Si la Société atteint ces objectifs, les coûts d'emprunt globaux au titre des facilités de crédit diminueront. Si la Société n'atteint pas ses objectifs, les coûts d'emprunt globaux au titre des facilités de crédit augmenteront.

Émission d'obligations

Le 22 novembre 2022, la Société a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 7 d'un montant en capital de 300 millions \$, qui portent intérêt au taux de 7 % par année et viennent à échéance le 12 juin 2026. Le produit net du placement a été utilisé pour rembourser la dette existante et aux fins générales de la Société.

Faits saillants de 2021

Stratégie de croissance

Le 28 septembre 2021, la Société a annoncé sa « stratégie de virage vers la croissance » mondiale triennale qui décrit comment et où la Société entend stimuler une croissance rentable en 2024 et fixe certains objectifs financiers. Le plan stratégique repose principalement sur un ciblage des principales régions géographiques d'exploitation (soit le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis) et des marchés finaux précis. Dans l'ensemble des services de la Société, AtkinsRéalis tire parti de ses capacités mondiales de bout en bout pour répondre aux besoins futurs de ses clients en matière de décarbonation et de solutions durables, en liant individus, données et technologies, et prévoit que la stratégie découlera principalement de quatre domaines de croissance clés : i) les services d'ingénierie aux États-Unis; ii) les services du cycle de vie nucléaire, incluant la mise hors service et la gestion des déchets nucléaires; iii) les grands projets axés sur les modèles de contrats collaboratifs; et iv) la transformation numérique.

Examen des projets clés en main à prix forfaitaire (« CMPF ») existants et antérieurs

Le 9 février 2021, la Société a terminé l'examen qu'elle avait annoncé précédemment portant sur les litiges liés aux contrats CMPF antérieurs. Cet examen a été élargi pour inclure toutes les autres réclamations importantes, tout en faisant une réévaluation simultanée, dans le contexte de la COVID-19, des coûts associés à ses trois projets canadiens de train léger restants. Par conséquent, des provisions de 140 millions \$ et une réduction des créances commerciales de 155 millions \$ ont été prises en compte dans les états financiers du quatrième trimestre de 2020 concernant les litiges liés aux projets CMPF antérieurs et les créances commerciales. En outre, à la suite de l'examen des trois projets de train léger canadiens restants, une réévaluation actualisée des coûts fondée sur les faits et sur les renseignements disponibles les plus récents a été effectuée. La réévaluation a porté sur l'incidence des défis sans précédent liés à la COVID-19 sur les coûts, la pandémie ayant entraîné une baisse de la productivité découlant de la révision des conditions de travail et une perturbation de la chaîne d'approvisionnement. Compte tenu de l'incertitude persistante concernant le calendrier et l'étendue du remboursement de ces coûts supplémentaires liés à la COVID-19, une provision supplémentaire de 90 millions \$ a été constituée dans les états financiers annuels de 2020.

Changements au sein de la haute direction

Le 10 février 2021, la Société a annoncé que Steve Morriss, qui s'était joint récemment à la Société à titre de président, Moyen-Orient et Asie-Pacifique, prendrait la direction de la région Amérique latine et du secteur Mines et métallurgie (maintenant Minéraux et métaux). M. Morriss a été nommé président, Services d'ingénierie, États-Unis, Asie-Pacifique et Mines et métallurgie avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022.

Transaction

Cession – Activités de Pétrole et gaz

Le 9 février 2021, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente exécutoire prévoyant la vente de ses activités de Pétrole et gaz du secteur Ressources, y compris les services connexes ainsi que les projets CMPF. Le 29 juillet 2021, la Société a finalisé la vente d'une partie importante de ses activités de Pétrole et gaz et la vente du reste de ses activités en Arabie saoudite a été finalisée le 15 août 2021. Aux fins comptables, la transaction a donné lieu à un gain sur cession de 573 millions \$ avant impôts sur le résultat (565,9 millions \$ après impôts sur le résultat), principalement attribuable au reclassement des capitaux propres à l'état du résultat net du solde cumulatif des écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger.

3. Description de l'activité

3.1 Dispositions générales

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une entreprise mondiale de pointe de services professionnels et de gestion de projet, dédiée à **façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent**. La Société crée des solutions durables qui lient individus, données et technologie pour transformer les infrastructures et les systèmes énergétiques du monde. La Société déploie ses capacités mondiales à l'échelle locale pour fournir à ses clients des services uniques et complets couvrant tout le cycle de vie d'un actif, notamment la consultation, les services-conseils et les services environnementaux, les réseaux intelligents et la cybersécurité, la conception et l'ingénierie, l'approvisionnement, la gestion de projet et gestion de la construction, l'exploitation et l'entretien (« E&E »), la mise hors service et le capital.

Comment nous exerçons nos activités et présentons nos résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, nous ventilons et présentons les résultats de nos activités selon six secteurs à présenter, soit i) Services d'ingénierie, ii) Énergie nucléaire, iii) E&E, iv) Linxon, v) Projets CMPF et vi) Capital.

Nous présentons également certains résultats et certaines informations financières séparément pour i) les activités de Services professionnels et de gestion de projets (« **SP&GP** »), ce qui comprend cinq des six secteurs opérationnels à présenter, soit Services d'ingénierie, Énergie nucléaire, E&E, Linxon (combinés, ces quatre segments sont présentés sous la branche d'activité AtkinsRéalis Services (anciennement SNCL Services) et Projets CMPF, et ii) le secteur Capital.

Secteurs opérationnels et secteurs à présenter

Le secteur **Services d'ingénierie** englobe tous les services de consultation, d'ingénierie, de conception et de gestion de projet partout dans le monde, principalement pour les bâtiments et les lieux, la défense, les installations industrielles, les minéraux et les métaux, l'énergie et l'énergie renouvelable, ainsi que les transports et l'eau. Une partie importante des produits du secteur Services d'ingénierie provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU^{MD}, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU^{MD} ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci.

Le secteur **E&E** se rapporte aux solutions d'exploitation, d'entretien et de gestion d'actif pour des ponts, des systèmes de transport en commun, des autoroutes, des immeubles et des usines industrielles, y compris des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau et des usines de dessalement, ainsi que des services postaux et des navires.

Le secteur **Linxon** offre des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de gestion et de construction pour l'exécution de grands postes électriques à courant alternatif complexes, y compris des expansions et de l'électrification, notamment grâce à des offres d'ingénierie, approvisionnement et construction (« **IAC** »)¹ répétitives sur les marchés suivants : services publics, énergie renouvelable, production traditionnelle, transport et centres de données.

Le secteur **Projets CMPF** comprend les contrats de construction CMPF restants de la Société, notamment des projets de transport en commun au Canada et un projet CMPF au Moyen-Orient. Ce secteur présente également les résultats financiers des coûts et réclamations au titre de la garantie de projets CMPF achevés. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction CMPF.

Le secteur **Capital** est la branche d'AtkinsRéalis dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

¹ Les contrats qui incluent la prestation de services d'ingénierie, la fourniture des matériaux et la fourniture ou la fabrication de l'équipement, de même que les activités de construction, sont souvent désignés en tant que « contrats d'IAC ».

^{MD} CANDU est une marque déposée d'Énergie atomique du Canada limitée, utilisée sous licence exclusive par Candu Energy Inc., une filiale de la Société.

Le secteur Capital comprend la participation de 20 % d'AtkinsRéalis dans SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP et la gestion de celle-ci.

Nos contrats sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Toutefois, les produits des activités de SP&GP proviennent essentiellement de trois principaux types de contrats : les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats de construction CMPF et les contrats d'IAC normalisés. Les contrats de SP&GP sont répartis dans les secteurs et les branches d'activité suivants :

Répartition de SP&GP					
	Branche d'activité AtkinsRéalis Services				
	Secteur Services d'ingénierie	Secteur Énergie nucléaire	Secteur E&E	Secteur Linxon	Secteur Projects CMPF
Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie	✓	✓	✓	✓	s.o.
Contrats de construction CMPF	s.o.	s.o. ⁽¹⁾	s.o.	s.o.	✓
Contrats d'IAC normalisés	✓	s.o.	s.o.	✓	s.o.

⁽¹⁾ Le secteur Énergie nucléaire comprend un contrat de construction CMPF du passé.

Concurrence

La compétitivité d'AtkinsRéalis repose sur ses services professionnels entièrement intégrés, sa compétence en gestion de projet, sa réputation de qualité et de réalisation, sa capacité à travailler à l'échelle mondiale, son personnel technique hautement compétent et chevronné et sa capacité d'effectuer des projets d'envergure variée faisant appel à une vaste gamme de services et de technologies. AtkinsRéalis se différencie véritablement par son objectif de **façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent** et par l'attention rigoureuse qu'elle porte aux besoins de ses clients, à son engagement en matière de santé et de sécurité ainsi qu'à l'étendue de sa présence géographique.

La Société exerce ses activités dans un environnement très compétitif et a de nombreux concurrents dans chacun de ses secteurs. La compétition varie selon l'industrie, la région géographique et les services rendus. Les concurrents de la Société sont principalement les suivants : AECOM, Arcadis, Jacobs Engineering Group Inc., Stantec, Tetra Tech, Wood et WSP Global.

Les régions géographiques principales de la Société sont le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni, avec des régions ciblées au Moyen-Orient, en Asie-Pacifique et en Amérique latine. Bon nombre des clients d'AtkinsRéalis sont récurrents. Au cours d'un exercice donné, un client peut représenter une partie importante des revenus consolidés de la Société, en raison de la taille d'un projet particulier et de l'avancement du projet.

Les clients des firmes d'ingénierie au Canada vont des petites aux grandes entreprises industrielles, aux sociétés de la Couronne, aux gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux, ainsi qu'à d'autres entités statutaires telles que la CDPQ.

Politique de gestion de trésorerie

La politique de gestion de trésorerie de la Société requiert que la Société investisse dans des instruments hautement sécuritaires et très liquides offrant des taux de rendement comparables à ceux disponibles sur le marché pour des instruments d'investissement de première qualité. La Société investit l'encaisse principalement dans des comptes bancaires à rendement élevé, dans des instruments du marché monétaire, dans des dépôts à terme auprès d'institutions financières de première qualité et dans des obligations de haute solvabilité.

Structure organisationnelle

La Société dispose d'un réseau de bureaux de marketing et d'exploitation au Canada, au Royaume-Uni, aux États-Unis ainsi que dans de nombreux autres pays. À tout moment, ses employés sont à l'œuvre partout dans le monde afin d'exécuter les projets en cours, de chercher de nouveaux débouchés et de commercialiser ses services, son expertise et ses produits. Pour mieux accéder aux marchés et pour faciliter le financement des projets, AtkinsRéalis peut s'allier à des firmes ou à des coentreprises possédant une expertise complémentaire à ses compétences ou à des firmes locales dominant ces marchés.

3.2 Carnet de commandes

On trouvera une analyse du carnet de commandes d'AtkinsRéalis sous la rubrique « Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir) » du rapport de gestion 2023 de la Société dont l'analyse est intégrée par renvoi dans les présentes. Le rapport de gestion 2023 de la Société est accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com et sur le site Web de la Société, au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

3.3 Facteurs de risque

La Société est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes dans le cadre de ses activités. AtkinsRéalis a mis en place des mesures visant à identifier, à surveiller et à atténuer ces risques et incertitudes. Ces mesures comprennent, entre autres, les suivantes :

- Un cadre de gouvernance qui comprend une structure, des fonctions et une hiérarchie des pouvoirs pour la gestion efficace de l'exposition aux risques auxquels la Société est exposée. Les fonctions de soutien et les politiques, énoncés, normes et procédures connexes jouent un rôle important dans la gestion de ces risques;
- Avant l'engagement, chaque mandat proposé est examiné et évalué par la Société en fonction de l'exposition au risque de la Société et approuvé au niveau hiérarchique approprié. Les fonctions administratives maintiennent des systèmes et des processus formels pour gérer l'exposition aux risques que représentent les mandats qu'elles exécutent et elles intègrent la prise en compte de l'exposition aux risques dans la prise de décisions;
- Le chef de la gestion des risques, un nouveau poste créé pour confirmer l'importance de la gestion des risques pour la Société, par l'intermédiaire de la fonction de surveillance des risques et des projets, est responsable de la mise en œuvre efficace du programme de gestion des risques d'entreprise de la Société (le « **programme de GRE** »). Le conseil d'administration entreprend une évaluation annuelle du programme de GRE;
- Le comité de direction de la Société, lequel est établi par la direction et composé du président et chef de la direction (un « **chef de la direction** ») et d'autres membres de la haute direction (collectivement, le « **comité de direction** »), examine et valide, chaque trimestre, les principaux risques et les risques émergents de la Société. Les membres du comité de direction font rapport au conseil d'administration et à ses comités du profil de risque de la Société et des mesures d'atténuation connexes;
- Lors de réunions tenues tout au long de l'année, les comités du conseil d'administration reçoivent et examinent des rapports de la direction sur les risques importants auxquels la Société est exposée et les mesures prises pour les atténuer. Le président et chef de la direction (pour le conseil d'administration), le chef du contentieux (pour le comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable), le chef des affaires financières (pour le comité d'audit et de gestion des risques), le chef de la gestion des risques (pour le comité de la sécurité, de la surveillance des projets et de la technologie) et le chef des ressources humaines (pour le comité des ressources humaines) sont directement responsables de l'intégration efficace de la gestion des risques dans la planification, la prise de décisions et les activités de la Société

à l'égard des risques qu'ils sont chargés de surveiller conformément à la *Politique de gestion des risques* de la Société;

- La fonction d'audit interne, qui relève du comité d'audit et de risque, fournit une assurance indépendante quant à l'efficacité et à l'efficience des contrôles obligatoires liés à la gestion des risques; et
- Le conseil d'administration fournit une orientation stratégique et des conseils sur les risques et incertitudes. Il a délégué certaines responsabilités à cet égard à ses comités, comme il est décrit plus en détail dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société relative à l'assemblée annuelle des actionnaires du 18 mai 2023, disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com, ou sur le site internet de la Société au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ». Ces comités sont chargés de s'assurer que la direction de la Société a pris les mesures appropriées pour assurer une gestion efficace des risques auxquels elle est exposée.

On trouvera une analyse des risques et incertitudes auxquels AtkinsRéalis est exposée sous la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion 2023, laquelle rubrique est intégrée au présent document par renvoi. Le rapport de gestion 2023 est accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com et sur le site internet de la Société, au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

3.4 Nombre d'employés

La Société comptait 37 246 employés dans le monde au 31 décembre 2023. Le nombre d'employés varie en fonction du nombre et de la nature des projets en cours, ainsi que des acquisitions, des dessaisissements et des initiatives en matière de restructuration.

3.5 Politiques sociales et autres politiques importantes : Les valeurs qui nous animent

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une entreprise mondiale de pointe de services professionnels et de gestion de projet, dédiée à ***façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent.***

Nous parlons plus de 70 langues, représentons 130 nationalités réparties sur six continents, et nous faisons de grands progrès sur le plan de l'inclusivité à l'égard de notre main-d'œuvre. Ces différences constituent l'une de nos plus grandes forces et sont essentielles pour comprendre les besoins de nos clients à l'échelle mondiale.

Nous avons créé un environnement de travail inclusif, diversifié et énergique et partageons une culture ouverte fondée sur nos valeurs fondamentales : LA SÉCURITÉ, L'INTÉGRITÉ, L'INNOVATION, LA COLLABORATION et L'EXCELLENCE. Nos valeurs communes sont l'essence même de l'identité de notre Société. Elles caractérisent nos gestes, notre voix et notre conduite les uns avec les autres et nous guident dans nos rapports avec les clients et les parties prenantes.

Sécurité

Pour AtkinsRéalis, la sécurité signifie protéger les personnes, l'actif et l'environnement de tout danger et elle est considérée comme une responsabilité liée à l'éthique. La sécurité fait partie intégrante de tout ce que nous faisons et de nos valeurs fondamentales. La sécurité est plus qu'une question de chiffres, de processus et de procédures. Il s'agit de veiller les uns sur les autres et de s'assurer que toute personne liée à nos activités rentre chez elle en toute sécurité à la fin de chaque journée. De plus, nous comprenons tout à fait qu'il est essentiel d'offrir un soutien au bien-être de nos employés ainsi qu'un milieu de travail sécuritaire sur le plan psychologique afin qu'ils puissent s'épanouir et réaliser leur plein potentiel.

Nous aspirons à créer des environnements dans lesquels nos gens s'épanouissent et exécutent des tâches sécuritaires dans un monde complexe.

AtkinsRéalis a un énoncé de politique mondiale sur la santé, la sécurité et l'environnement (« **SSE** ») (l'« **énoncé de politique SSE** ») qui donne le ton à tout le travail que nous entreprenons dans le monde. L'énoncé de politique SSE est accessible sur le site internet de la Société au www.atkinsrealis.com. L'énoncé de politique SSE est établie sur le principe d'un leadership visible en matière de sécurité, la consultation des employés, la création de conditions de travail sécuritaires et le respect de l'environnement à tous les niveaux. Notre système de gestion SSE mondial ainsi qu'une série d'outils ont été élaborés à partir de ces principes. Les indicateurs SSE mondiaux font partie du régime d'intéressement annuel de la Société, ce qui témoigne de l'importance que celle-ci leur accorde.

Intégrité

La Société s'engage à prendre les bonnes décisions, sans compromis. Nous sommes responsables de nos réussites comme de nos échecs. Nous mettons l'accent sur le respect de nos pairs, de nos collectivités et de notre environnement. Nous avons aussi le courage de défendre ce qui est juste et de tenir nos promesses.

Notre programme d'intégrité, reconnu à plusieurs reprises, constitue une référence dans notre secteur d'activité. Il fait partie intégrante de notre travail quotidien et de notre processus de prise de décision. Nous exigeons intégrité et professionnalisme de nous-mêmes, conformément à ce que les autres, notamment nos actionnaires et nos clients, attendent de nous. À cette fin, nous continuons d'officialiser nos pratiques exemplaires, à les renforcer et à les rendre plus observables. Notre programme d'intégrité vise à nous aider à mener nos activités conformément à nos valeurs. Ce n'est pas qu'un simple programme, c'est une manière de faire des affaires. Les mesures en matière d'intégrité font également partie du régime d'intéressement annuel de la Société, ce qui en rappelle l'importance à nos employés.

Notre équipe Intégrité compte des professionnels hautement expérimentés qui travaillent dans trois domaines : la fonction de conformité réglementaire et d'intégrité de l'entreprise, les responsables de l'intégrité dévoués pour chaque fonction, région et secteur et le groupe Remédiation et Monitorat – Intégrité.

Les responsabilités de notre équipe Intégrité incluent l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien d'un programme d'intégrité complet qui a une incidence sur les activités de la Société et qui appuie nos secteurs et régions. Des responsables de l'intégrité sont nommés pour chaque secteur et région où AtkinsRéalis exerce ses activités; ils relèvent en fin de compte du chef, ESG et intégrité. Le chef, ESG et intégrité relève, sur le plan opérationnel, du chef du contentieux et a une relation hiérarchique directe avec le conseil d'administration, et assure une véritable indépendance de la fonction de conformité.

En plus de nos professionnels dévoués, nous disposons d'un réseau de quelque 135 ambassadeurs de l'intégrité qui diffusent l'empreinte de l'intégrité au moyen de la sensibilisation et de la communication, faisant la promotion d'un environnement commercial engagé dans des pratiques éthiques et apportant un soutien local supplémentaire aux employés.

Les faits saillants de notre programme d'intégrité sont disponibles sur le site internet de la Société au www.atkinsrealis.com.

Le Code de conduite de la Société est publié en sept langues. Chaque employé d'AtkinsRéalis doit, à titre de condition d'emploi, confirmer annuellement qu'il se conforme aux dispositions de celui-ci. Le Code de conduite de la Société peut être consulté sur SEDAR+ au www.sedarplus.com et sur le site internet de la Société au www.atkinsrealis.com.

AtkinsRéalis attend de ses partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à ses principes d'affaires, à sa culture et à ses valeurs et qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et des règlements applicables. La Société effectue des évaluations du risque ainsi que des vérifications diligentes à l'égard de partenaires d'affaires éventuels. Un Code

de conduite des fournisseurs s'applique à tous nos fournisseurs, y compris nos partenaires commerciaux. Le Code de conduite des fournisseurs est disponible sur le site internet de la Société au www.atkinsrealis.com.

Pour une troisième fois, notre engagement d'intégrité nous a valu la prestigieuse Compliance Leader Verification pour 2023 et 2024 de l'institut Ethisphere, un centre indépendant de recherche, de pratiques exemplaires et de leadership éclairé. Ethisphere a effectué une évaluation approfondie de notre programme d'intégrité et l'a comparé à son répertoire de données 2022 des entreprises les plus éthiques à l'échelle mondiale, fournissant ainsi un aperçu des programmes et des pratiques des principales entreprises dans le monde.

Innovation

L'ingénierie est au cœur des efforts déployés pour résoudre plusieurs des problèmes les plus pressants du monde. Nous abordons ces problèmes en réfléchissant avec audace, fierté et originalité, en mobilisant nos capacités collectives pour encourager l'innovation et la coopération, et ainsi accomplir des réalisations extraordinaires.

En favorisant une culture d'entreprise qui adopte des idées nouvelles et qui donne aux employés les moyens de s'engager les uns les autres et de remettre en question le statu quo, nous unissons nos différentes perspectives et notre vaste expérience afin d'avoir un effet significatif sur la façon dont nous abordons notre travail et les résultats que nous obtenons pour nos clients.

La combinaison de nos capacités mondiales et de notre habileté à tirer parti de notre expertise numérique et à travailler en collaboration est essentielle : nous croyons que le changement transformationnel n'est possible qu'en reliant les gens, les données et les technologies à l'échelle de notre organisation mondiale, de nos partenaires et de notre secteur d'activité.

Pour nous, l'innovation ne dépend pas d'un moment unique et transformateur. Il s'agit d'une série de voies d'amélioration qui, ensemble, jettent les bases d'un changement important et durable. L'innovation est plus qu'un simple résultat : c'est notre façon de travailler; une approche méthodologique qui découle de notre attitude et de nos actions à l'égard des solutions que nous créons et des résultats que nous obtenons.

Collaboration

Nous apportons chacune et chacun des opinions, des expériences et des points de vue différents. Cela renforce notre capacité à fournir en rendement et des services à valeur ajoutée à nos clients et à nos communautés. Lorsque nous nous regroupons, chacun de nous se sent inclus, et en combinant nos différences, nous faisons vraiment la différence.

La Société favorise les interactions respectueuses et coopératives, mise sur la puissance du travail d'équipe et sur la possibilité pour chaque personne de s'exprimer et soutient la formation de relations fondées sur la confiance et l'ouverture.

Chez AtkinsRéalisis, nous encourageons la collaboration dans l'ensemble de notre organisation afin d'unir nos forces, d'offrir les meilleures solutions à nos clients et de découvrir de nouvelles sources de croissance. La collaboration entre nos équipes et la création de partenariats durables revêtent une importance égale pour notre réussite et notre compétitivité à long terme.

Afin de permettre la réalisation et assurer le soutien de nos objectifs, la Société fournit aux employés un cadre de travail qui :

- interdit le harcèlement, la discrimination et toute forme de violence;
- fait la promotion de l'égalité, la diversité et l'inclusion;
- favorise la confiance et le respect réciproques à tous les paliers de l'entreprise;
- permet aux employés de signaler les conduites répréhensibles sans crainte de représailles; et

- favorise une culture inclusive à laquelle chacun a le sentiment d'appartenir et dans laquelle chacun peut être soi-même et réaliser son plein potentiel.

Excellence

Chez AtkinsRéalis, nous avons redéfini notre identité en incluant une nouvelle valeur : l'excellence. Bien qu'elle ait toujours été au cœur de nos activités, nous voulons en faire, visiblement et fièrement, une valeur fondamentale pour l'avenir. L'excellence en tant que valeur est un choix délibéré d'imprégner chaque décision et chaque action, avec l'engagement d'être les meilleurs. Elle reflète notre aspiration à guider l'avenir.

Afin de concrétiser et de soutenir cette aspiration, nous nous efforçons de donner le meilleur de nous-mêmes, d'être fiers de ce que nous réalisons, d'ajouter de la valeur pour nos clients et à avoir des ambitions de taille. Nous cherchons constamment à nous améliorer, à apporter une contribution positive et à prendre des décisions réfléchies qui favorisent la qualité. Nous cherchons à favoriser le succès de chaque personne et de chaque projet.

Nous plaçons l'excellence au premier plan en en parlant constamment et en améliorant nos actions en fonction de nos expériences. Nous voulons nous assurer que nous nous développons avec détermination et fierté.

Environnement, société et gouvernance

En tant que chef de file dans la conception et la réalisation de l'environnement bâti, AtkinsRéalis a l'occasion d'avoir un impact positif sur la société. Nous reconnaissons qu'il nous incombe d'intégrer les considérations liées aux facteurs ESG dans notre stratégie, d'améliorer notre propre rendement et d'en rendre compte de manière transparente, et d'offrir à nos clients des conseils conformes à notre objectif, qui est de ***façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent***.

S'appuyant sur ces responsabilités, AtkinsRéalis s'est engagée dans l'initiative Science Based Target (SBTi) en mars 2022 et a publié son premier Rapport sur les avancées pour le groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) le 25 septembre 2023, lequel est disponible sur le site internet de la Société au www.atkinsrealis.com.

Notre rapport ESG 2022, ainsi que nos objectifs, nos cibles et nos mesures sont disponibles sur le site internet de la Société au www.atkinsrealis.com.

Protection de l'environnement

AtkinsRéalis s'engage à protéger l'environnement et définit son objectif de ***façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent***, s'engageant ainsi dans une gestion environnementale à long terme de ses activités. De plus, nous sommes engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre, qu'il s'agisse des nôtres ou de celles de nos clients, ou encore, des gaz à effet de serre émis tout au long de la vie utile des bâtiments et des infrastructures qui soutiennent nos villes et nos collectivités.

Cet engagement se reflète également dans notre énoncé de politique SSE, qui est disponible sur le site internet de la Société au www.atkinsrealis.com.

Droits de la personne

À AtkinsRéalis, nous ne serons pas sciemment complices de violations des droits de la personne. Nous travaillons à prévenir le travail forcé, le recours au travail des enfants, l'esclavage moderne et la traite de personnes, y compris dans notre chaîne d'approvisionnement, et à protéger les individus travaillant directement ou indirectement pour AtkinsRéalis, contre toute forme de travail forcé, de travail des enfants, d'esclavage moderne et de traite de personnes. Notre politique sur les droits de la personne et notre énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes sont accessibles sur le site internet de la Société au www.atkinsrealis.com.

Égalité, diversité et inclusion

AtkinsRéalis est fière de sa main-d'œuvre diversifiée et dévouée. La diversité est une force clé pour nous aider à comprendre les besoins de nos clients dans le monde entier et à combler leurs besoins. Notre stratégie d'affaires durable comprend « La différence fait la différence », notre programme mondial d'égalité, de diversité et d'inclusion. Nous croyons qu'une diversité accrue renforcera notre main-d'œuvre, ce qui nous permettra de mieux servir nos clients et les collectivités locales et d'atteindre nos objectifs commerciaux. De plus amples renseignements sur notre programme « La différence fait la différence » sont disponibles sur le site internet de la Société au www.atkinsrealis.com.

Engagement envers les peuples autochtones

En juillet 2020, la Société a publié son engagement inaugural envers les peuples autochtones. La Société s'engage à établir et à maintenir des relations mutuellement respectueuses et significatives entre les communautés autochtones, nos clients et notre Société. Conformément à cet engagement, AtkinsRéalis s'engage à collaborer davantage avec les communautés autochtones et à travailler en partenariat avec les entreprises autochtones au bénéfice de toutes les parties. De plus, tous les employés d'AtkinsRéalis qui résident au Canada ont été inscrits à un programme complet de formation obligatoire sur les droits et cultures autochtones afin d'améliorer la sensibilisation aux peuples autochtones du Canada et d'aider à mieux les comprendre. Le 22 novembre 2022, la Société a annoncé le lancement d'*Indigenous E3*, une société en commandite à vocation particulière formée de la Société et d'Indigenous Community Engagement (ICE), une entreprise de premier plan de mobilisation des intervenants autochtone qui se spécialise dans l'élaboration d'approches fondées sur la réconciliation pour faire progresser le développement socioéconomique des Autochtones au Canada. Notre engagement envers les peuples autochtones est accessible sur le site internet de la Société au www.atkinsrealis.com.

Le plan de reconciliACTION d'AtkinsRéalis a été lancé le 17 octobre 2023. Notre mission est d'être reconnue comme un chef de file en matière de réconciliation et d'autonomisation économique des peuples autochtones en faisant des efforts conscients pour accroître la représentation autochtone dans tous les aspects de notre travail, en offrant des occasions fréquentes et transparentes aux peuples et aux collectivités autochtones de s'engager avec AtkinsRéalis, en appuyant les initiatives dirigées par les Autochtones et en s'engageant à une formation continue sur l'histoire que nous partageons, les obstacles contemporains et notre vision commune de l'avenir.

Compétences et connaissances spécialisées

Nous sommes une entreprise fondée sur la connaissance, toujours à la recherche de professionnels talentueux et compétents pour tous nos services spécialisés. À cet égard, l'amélioration des compétences et la requalification continues, dans un environnement en constante évolution, sont essentielles pour recruter, perfectionner et maintenir en poste les meilleurs talents.

4. Dividendes

En 2023, AtkinsRéalis a déclaré et a versé des dividendes en espèces trimestriels. La déclaration de dividendes est laissée à l'appréciation du conseil d'administration selon son évaluation de plusieurs facteurs, notamment les présents et futurs i) bénéfices, ii) flux de trésorerie, iii) besoins de liquidités et iv) actifs et passifs, sous réserve de certaines restrictions prévues par la loi. Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée concernant le fait que la Société versera des dividendes, ni concernant la fréquence ou les montants de ces dividendes.

Au cours des trois derniers exercices financiers, AtkinsRéalis a déclaré et versé les dividendes trimestriels suivants par action ordinaire :

	T1 (\$)	T2 (\$)	T3 (\$)	T4 (\$)	Annuel (\$)
2023	0,02	0,02	0,02	0,02	0,08
2022	0,02	0,02	0,02	0,02	0,08
2021	0,02	0,02	0,02	0,02	0,08

5. Structure du capital

Description générale

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang (collectivement, les « **actions privilégiées** »). Les seules actions actuellement émises et en circulation sont des actions ordinaires.

Le texte qui suit résume certaines caractéristiques se rattachant aux actions ordinaires, aux actions privilégiées de premier rang et aux actions privilégiées de deuxième rang de la Société. Ce résumé est donné entièrement sous réserve des droits, privilèges, conditions et restrictions dont sont en fait assorties ces actions.

Actions ordinaires

Dividendes : Les porteurs des actions ordinaires de la Société ont le droit de recevoir des dividendes lorsque le conseil d'administration en déclare.

Droits de vote : Confèrent le droit d'exercer une voix par action.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : Droit de recevoir le reliquat des actifs de la Société, sous réserve des droits prioritaires conférés aux porteurs des actions privilégiées alors émises et en circulation.

Actions privilégiées de premier rang

Pouvant être émises en série : Le conseil d'administration est autorisé à déterminer, avant leur émission, la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rattachant.

Dividendes : Priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions.

Droits de vote : Ne confèrent pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, sauf comme il est prévu par la loi.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions.

Série A :

Dividendes : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions. Cumulatifs à raison d'un montant correspondant à 77 % du taux préférentiel fixé par la Banque Nationale du Canada. Payables trimestriellement. Aucun rachat d'autres actions n'est permis tant que le dividende accumulé n'est pas payé intégralement.

Droits de vote : Ils ne confèrent pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, sauf comme il est prévu par la loi.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions. Confèrent le droit de recevoir un montant égal à celui qui a été versé sur les actions et tous les dividendes cumulés, mais impayés.

Droit de rachat : Au gré de la Société moyennant un montant en contrepartie des actions et tous les dividendes cumulés, mais impayés.

Actions privilégiées de deuxième rang

Pouvant être émises en série : Le conseil d'administration est autorisé à déterminer, avant leur émission, la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rattachant.

Dividendes : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions, sauf les actions privilégiées de premier rang.

Droits de vote : Ils ne confèrent pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, sauf comme il est prévu par la loi.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions, sauf les actions privilégiées de premier rang.

Débetures

Le 24 novembre 2017, la Société, à titre d'émetteur, et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire, ont conclu un acte de fiducie (l'« **acte de fiducie principal** » et, avec tout acte de fiducie le complétant, l'« **acte de fiducie de 2017** »).

Le tableau suivant indique les montants en capital impayés au 29 février 2024 aux termes des débetures non garanties émises et en circulation de la Société, qui sont décrites plus en détail ci-dessous.

Type	Date d'échéance	Capital impayé
Débetures de série 6 à 3,8 %	19 août 2024	300 millions \$
Débetures de série 7 à 7 %	12 juin 2026	300 millions \$

Le 18 août 2020, la Société a émis, par voie de placement privé, les débetures de série 6 non garanties d'un capital global de 300 millions \$ dont le taux d'intérêt annuel fixe est de 3,8 %, payable en versements semestriels égaux sur une durée de quatre ans, le 19 février et le 19 août de chaque année (les « **débetures de série 6** »). Les débetures de série 6 ont été émises aux termes d'un acte de fiducie complémentaire à l'acte de fiducie principal.

Le 12 décembre 2022, la Société a émis, par voie de placement privé, les débetures de série 7 non garanties d'un capital global de 300 millions \$ dont le taux d'intérêt annuel fixe est de 7 %, payable en versements

semestriels égaux sur une durée de trois ans et demi le 12 juin et le 12 décembre de chaque année (les « **débtentures de série 7** » et, conjointement avec les débtentures de série 4 et les débtentures de série 6, les « **débtentures en circulation** »). Les débtentures de série 7 ont été émises aux termes d'un acte de fiducie complémentaire à l'acte de fiducie principal.

L'acte de fiducie de 2017 renferme des clauses restrictives d'usage (y compris à l'égard de la création de certaines dettes et un engagement de ne pas faire) à l'égard de la Société et de certaines de ses filiales, ainsi que des dispositions d'usage relatives aux cas de défaut.

Les débtentures en circulation sont garanties conjointement et solidairement, sans sûreté, quant au paiement du capital, de l'intérêt et de la prime, le cas échéant, et de certaines autres sommes précisées dans l'acte de fiducie de 2017, par certaines filiales importantes de la Société.

Les débtentures en circulation peuvent être rachetées au gré de la Société dans certaines circonstances et au prix de rachat indiqué dans l'acte de fiducie de 2017.

Aux termes de l'acte de fiducie de 2017, s'il survient un « événement déclencheur de changement de contrôle » (tel qu'il y est défini), à moins que la Société n'ait exercé son droit facultatif de racheter la totalité des débtentures en circulation de la série pertinente (selon le cas), la Société sera tenue de présenter (ou de faire en sorte qu'un tiers présente) une offre de rachat visant la totalité ou, au choix de chaque porteur de débtentures, une partie des débtentures en circulation de celui-ci, à un prix de rachat payable en espèces correspondant à 101 % du capital impayé de celles-ci, plus les intérêts courus et impayés, s'il en est, jusqu'à la date de rachat.

Convention relative au régime de droits de souscription des actionnaires modifiée et mise à jour

La Société a initialement mis en œuvre un régime de droits des actionnaires en concluant une convention relative à un régime de droits de souscription des actionnaires le 8 mars 1996, laquelle a par la suite été modifiée et mise à jour en date du 8 mai 1996, du 26 février 1999, du 1^{er} mars 2002, du 4 mars 2005, du 6 mars 2008, du 4 mars 2011, du 2 mars 2017, du 7 mai 2020 et reconfirmée le 18 mai 2023. Cette entente est disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com.

Notes de crédit

Les notes de crédit sont un moyen d'évaluer la qualité du crédit et la capacité financière d'une société. Les notes visent à indiquer le risque que la Société ne respecte pas ses obligations en temps opportun et ne tiennent pas compte de certains facteurs tels que le risque lié au marché ou le risque lié au prix. Ces facteurs devraient être pris en considération par les investisseurs à titre de facteurs de risque dans le cadre de leurs prises de décisions en matière d'investissement. Ces notes ne constituent pas une recommandation d'achat, de vente, ni de maintien des titres et peuvent faire l'objet de révision ou de retrait à tout moment par les agences de notation. Les notes établies par Standard & Poor's Global Ratings (« **S&P** ») et DBRS Limited (« **DBRS** ») sont fondées sur des considérations quantitatives et qualitatives applicables à la Société.

Au cours des deux derniers exercices, la Société a versé des honoraires de notation habituels à S&P et à DBRS relativement aux notes qu'elles ont attribuées à la dette en cours de la Société. La Société prévoit raisonnablement que ces honoraires continueront d'être versés dans l'avenir. Au cours des deux derniers exercices, la Société a également, dans le cours normal des activités, versé des honoraires à S&P et à DBRS à l'égard d'autres services qui lui ont été fournis.

Le tableau ci-dessous présente les notes de crédit de l'émetteur et de nos débentures en circulation au 29 février 2024 :

	Note de crédit de l'émetteur	Débentures en circulation	Description et rang de la note de crédit
S&P	BB+ (Perspectives : négatives)	BB+	Les obligations à long terme auxquelles est attribuée la note « BB » présentent moins de vulnérabilité à court terme, mais sont touchées par des incertitudes importantes continues ou une exposition à une conjoncture financière et économique défavorable qui pourraient nuire à la capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard des obligations. Cette note est la cinquième catégorie la plus élevée parmi les dix catégories de notes de crédit à long terme de S&P, qui vont de « AAA » à « D ». Les notes « AA » à « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe positif (+) ou négatif (-) qui indique le statut relatif au sein des catégories de notes principales. La perspective établie par S&P évalue la direction possible de la note de crédit à long terme sur une durée intermédiaire (généralement de six mois à deux ans). Au moment d'établir la perspective, tout changement dans la conjoncture économique ou les conditions commerciales fondamentales est pris en compte. Une perspective stable signifie que la note ne sera vraisemblablement pas modifiée.
DBRS	BB (élevé) (Tendance : stable)	BB (élevé) (Tendance : stable)	La dette à long terme notée « BB » est de qualité inférieure. La capacité de paiement de l'obligation financière est considérée comme incertaine et peut être vulnérable à des événements futurs. Cette note est la cinquième catégorie la plus élevée parmi les dix catégories de notes de crédit à long terme de DBRS, qui vont de « AAA » à « D ». Toutes les catégories de notes autres que les catégories « AAA » et « D » comprennent également des sous-catégories « (élevé) » et « (faible) ». L'absence de la mention « (élevé) » ou « (faible) » indique que la note se situe au milieu de la catégorie. La tendance établie par DBRS est une orientation quant à son avis concernant la perspective de la note en question, les tendances faisant partie de l'une des trois catégories suivantes, à savoir « positive », « stable » ou « négative ». La tendance établie par DBRS indique la direction dans laquelle celle-ci estime que la note se dirige si les tendances actuelles se poursuivent ou, dans certains cas, à moins que des difficultés soient surmontées.

6. Marché pour la négociation des titres

Marché

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « ATRL ».

Cours et volume des opérations

Le tableau suivant indique le cours et le volume des actions ordinaires de la Société négociées à la TSX et sur les systèmes de négociation parallèles pendant les périodes indiquées.

2023	Volume (en milliers)	Haut*	Bas*	Clôture
Janvier	9 706	28,88	23,91	28,55
Février	11 197	30,69	27,68	28,24
Mars	17 298	33,26	26,60	33,22
Avril	7 063	33,58	31,04	31,20
Mai	10 321	36,50	31,12	31,70
Juin	7 525	34,92	31,43	34,75
Juillet	9 607	39,05	33,75	38,31
Août	17 028	44,19	37,70	44,03
Septembre	13 494	46,99	42,01	45 31
Octobre	12 331	45,36	37,08	38,52
Novembre	12 003	46,21	38,08	42,06
Décembre	8 572	43,24	39,50	42,66

* Cours extrêmes intrajournaliers au cours de chaque mois

7. Administrateurs et dirigeants

Le tableau ci-dessous indique le nom des administrateurs de la Société au 29 février 2024, leur lieu de résidence, ainsi que les principaux postes occupés au cours des cinq dernières années :

Nom, lieu de résidence et année de nomination au conseil d'administration	Principaux postes au cours des cinq dernières années
Gary C. Baughman ^{(1), (2)} Caroline du Nord (États-Unis) Administrateur depuis : 2020	- Administrateur de sociétés; - Associé exploitant chez Crescendo Capital Partners depuis juillet 2022; - Président de Back Tee Sports, LLC depuis 2006; - Ancien chef de l'exploitation d'Elixsys Inc. de 2020 à 2022; - Ancien président du conseil et chef de la direction d'APTIM de 2017 à 2019.

Nom, lieu de résidence et année de nomination au conseil d'administration	Principaux postes au cours des cinq dernières années
Mary-Ann Bell , ing. ^{(3), (4)} Québec (Canada) Administratrice depuis : 2020	- Administratrice de sociétés.
Christie J.B. Clark ^{(3), (4)} Ontario (Canada) Administrateur depuis : 2020	- Administrateur de sociétés.
Ian L. Edwards Québec (Canada) Administrateur depuis : 2019	- Président et chef de la direction d'AtkinsRéalis depuis 2019; - Ancien président et chef de la direction par intérim d'AtkinsRéalis de juin à octobre 2019; - Ancien chef de l'exploitation d'AtkinsRéalis de janvier 2019 à juin 2019; - Ancien président, secteur Infrastructures d'AtkinsRéalis de 2015 à 2019.
Ruby McGregor-Smith , CBE ^{(1), (3)} Berkshire (Royaume-Uni) Administratrice depuis : 2022	- Administratrice de sociétés.
Steven L. Newman ^{(2), (3)} Utah (États-Unis) Administrateur depuis : 2015	- Administrateur de sociétés; - Ancien président du conseil et chef de la direction d'Aquadrill de mai 2021 à avril 2023.
Robert Paré ^{(1), (2)} Québec (Canada) Administrateur depuis : 2022	- Administrateur de sociétés; - Ancien conseiller stratégique du cabinet d'avocats Fasken Martineau Du Moulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. de 2018 à 2022.
Michael B. Pedersen ^{(1), (4)} Ontario (Canada) Administrateur depuis : 2020	- Administrateur de sociétés.
Benita M. Warmbold ^{(2), (4)} Ontario (Canada) Administratrice depuis : 2017	- Administratrice de sociétés.
William L. Young Massachusetts (États-Unis) Administrateur depuis : 2020	- Président du conseil d'administration d'AtkinsRéalis depuis 2020; - Administrateur de sociétés.

(1) Membre du comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie

(2) Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable

(3) Membre du comité d'audit et de risque

(4) Membre du comité des ressources humaines

Les administrateurs de la Société sont élus à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société. Ils demeurent en fonction jusqu'à l'expiration de leur mandat à l'assemblée annuelle suivante, sous réserve de leur réélection, de leur retraite ou de leur démission ou de la vacance de leur poste en raison du décès, d'une destitution ou d'un autre motif.

Le conseil d'administration compte actuellement quatre comités permanents, à savoir le comité d'audit et de risque, le comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable, le comité des ressources humaines et le comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie. Le conseil d'administration n'a pas de comité de direction. Au 29 février 2024, les différents comités du conseil d'administration étaient formés des membres suivants :

Comité d'audit et de risque

C.J.B. Clark (président)
M.-A. Bell
R. McGregor-Smith
S.L. Newman

Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable

B. M. Warmbold (présidente)
G. C. Baughman
S. L. Newman
R. Paré

Comité des ressources humaines

M.-A. Bell (présidente)
C.J.B. Clark
M.B. Pedersen
B.M. Warmbold

Comité de la sécurité, de supervision des projets et de la technologie

M.B. Pedersen (président)
G.C. Baughman
R. McGregor-Smith
R. Paré

Le tableau ci-dessous indique le nom des membres de la haute direction de la Société (définis comme tels au sens des règles et des règlements sur les valeurs mobilières applicables) qui ne sont pas également administrateurs de la Société, au 29 février 2024, leur lieu de résidence, ainsi que les principaux postes occupés au cours des cinq dernières années :

Nom et lieu de résidence	Principaux postes au cours des cinq dernières années
Jeff Bell Ontario (Canada)	- Chef des affaires financières d'AtkinsRéalis depuis avril 2020; - Ancien administrateur non membre de la direction de Spirit Energy de 2018 à 2020; - Ancien conseiller financier de Centrica Plc de 2018 à 2019.
Andrée-Claude Bérubé Québec (Canada)	- Chef du contentieux d'AtkinsRéalis depuis décembre 2022; - Ancienne chef adjointe principale du contentieux et secrétaire corporative d'AtkinsRéalis de septembre à décembre 2022; - Ancienne chef adjointe du contentieux et secrétaire corporative d'AtkinsRéalis de septembre 2020 à septembre 2022; - Ancienne chef adjointe du contentieux et secrétaire corporative adjointe de Sherritt International Corporation de 2018 à 2020.

Nom et lieu de résidence	Principaux postes au cours des cinq dernières années
James Cullens Londres (R.-U.)	- Chef des ressources humaines d'AtkinsRéalis depuis 2017.
Christine Healy Québec (Canada)	- Présidente, Asie, Moyen-Orient et Australie (AMOA), d'AtkinsRéalis depuis 2024; - Ancienne vice-présidente principale, Carboneutralité et Europe continentale de TotalEnergies de 2021 à 2023; - Ancienne chef de la direction désignée chez Auxera (scission prévue de TotalEnergies) de 2018 à 2023.
Philip Hoare Bristol (Royaume-Uni)	- Chef des Opérations d'AtkinsRéalis depuis janvier 2024; - Ancien président, Services d'ingénierie, Royaume-Uni, Europe, Moyen-Orient, Inde et Canada d'AtkinsRéalis de janvier 2022 à décembre 2023; - Ancien président, secteur ICGP d'AtkinsRéalis de 2019 à décembre 2021; - Ancien chef de la direction, Atkins-Royaume-Uni et Europe, d'AtkinsRéalis de 2018 à 2019.
Steve Morriss Californie (États-Unis)	- Président, États-Unis et Amérique latine, Minéraux et métaux, d'AtkinsRéalis depuis janvier 2024; - Ancien président, Services d'ingénierie, États-Unis, Asie-Pacifique, Mines et métallurgie, d'AtkinsRéalis de janvier 2022 à décembre 2023; - Ancien président, Moyen-Orient, Asie-Pacifique, Amérique latine, et Mines et métallurgie, d'AtkinsRéalis de janvier 2021 à décembre 2021; - Ancien président, Services de conception et de consultation, Amériques, d'AECOM de 2017 à 2020.
Richard Robinson Reading (Royaume-Uni)	- Président, Royaume-Uni et Irlande d'AtkinsRéalis depuis janvier 2024; - Ancien chef de la direction, Royaume-Uni et Europe d'AtkinsRéalis de novembre 2019 à décembre 2023; - Ancien chef de l'exploitation de High Speed Two (HS) Ltd de septembre 2018 à novembre 2019.
Joseph St. Julian Texas (États-Unis)	- Président, secteur Énergie nucléaire d'AtkinsRéalis depuis avril 2022; - Ancien vice-président et directeur général de Bechtel de janvier 2005 à mars 2022.

Nom et lieu de résidence	Principaux postes au cours des cinq dernières années
Stéphanie Vaillancourt Québec (Canada)	- Présidente, Canada, d'AtkinsRéalis depuis octobre 2023; - Ancienne présidente, Capital et Exploitation et entretien, d'AtkinsRéalis de septembre 2021 à octobre 2023; - Ancienne vice-présidente directrice, Capital et trésorière, d'AtkinsRéalis de 2019 à 2021; - Ancienne vice-présidente principale et trésorière d'AtkinsRéalis de 2016 à 2019.
Nigel W.M. White Staffordshire (Royaume-Uni)	- Chef de la gestion des risques d'AtkinsRéalis depuis 2024. - Ancien vice-président directeur, Surveillance de projets, d'AtkinsRéalis de 2019 à 2023; - Ancien directeur général de Gammon Construction Limited de 2011 à 2019.

Sauf comme il est décrit ci-dessous, à la connaissance de la Société, au cours des dix dernières années, aucun des administrateurs ou membres de la haute direction de la Société n'a été un administrateur ou un membre de la haute direction d'une société qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction, fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de trente jours consécutifs. De plus, à la connaissance de la Société, au cours des dix dernières années, aucun des administrateurs mentionnés ci-dessus n'est ou n'a été un administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens, sauf comme il est décrit ci-dessous :

- M. William L. Young était administrateur de Pharmetics (2011) Inc., une société fermée, jusqu'à ce qu'il démissionne dans le cadre de la vente de Pharmetics en septembre 2017. Après la vente de Pharmetics, un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) a été déposé en février 2018 et Pharmetics a par la suite déclaré faillite en date du 16 mars 2018.
- M. Gary C. Baughman était administrateur d'AGS Construction, une société fermée, d'octobre 2022 à octobre 2023. En décembre 2023, AGS Construction s'est placée sous la protection du chapitre 7 du *Bankruptcy Code* (États-Unis).

De plus, à la connaissance de la Société, au cours des dix dernières années, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

Au 31 décembre 2023, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société détenaient, en tant que groupe, directement ou indirectement, ou exerçaient le contrôle sur 359 900 actions ordinaires, soit environ 0,21 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

8. Poursuites judiciaires

Recours collectifs

Recours collectif Ruediger

Le 6 février 2019, une requête visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action contre la Société et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « **défendeurs Ruediger** ») en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (le « **recours collectif Ruediger** ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société entre le 22 février 2018 et le 27 janvier 2019 (la « **période visée par le recours collectif Ruediger** ») et qui détenaient une partie ou la totalité de ces valeurs mobilières à l'ouverture des marchés le 28 janvier 2019.

Le recours collectif Ruediger allègue que certains documents déposés par la Société ainsi que certaines déclarations verbales faites par le chef de la direction au cours de la période visée par le recours collectif Ruediger contenaient des informations fausses ou trompeuses concernant ses prévisions en matière de produits et sa performance financière pour les anciens secteurs Mines et métallurgie et Pétrole et gaz, des informations qui auraient été ensuite corrigées par la publication du communiqué de presse de la Société daté du 28 janvier 2019.

Le recours collectif Ruediger demande l'autorisation de la Cour supérieure du Québec pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Le demandeur dans le cadre du recours proposé réclame des dommages-intérêts et recherche une condamnation des défendeurs Ruediger à verser aux participants du recours collectif un montant non précisé pour des dommages-intérêts compensatoires, ainsi qu'une indemnité additionnelle et un remboursement de la totalité des frais et des dépenses, y compris les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Ruediger ont déposé une requête modifiée visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Les amendements prolongent la période visée par le recours collectif Ruediger au 22 juillet 2019 et élargissent la portée de la réclamation pour inclure, entre autres choses, que de l'information aurait été divulguée quant à la capacité de la Société à exécuter certains contrats à prix forfaitaire.

Le 20 octobre 2021, un recours collectif devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario concernant des faits semblables à ceux présentés dans le recours collectif Ruediger (le « **recours collectif Drywall** ») a été rejeté. Par conséquent, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Drywall ont eu le droit de faire inclure leurs réclamations dans le recours collectif Ruediger.

L'audience pour autorisation du recours collectif Ruediger modifié a eu lieu en avril 2022 et, le 11 octobre 2022, la Cour supérieure du Québec a rejeté le recours collectif Ruediger, tel que modifié, pour tous les motifs. Le 18 novembre 2022, les demandeurs ont interjeté appel de la décision à la Cour d'appel du Québec. L'appel a été entendu le 17 janvier 2024 et le jugement définitif devrait être rendu au cours du second semestre de 2024.

La Société est d'avis que les réclamations présentées dans le recours collectif Ruediger sont, dans chaque cas, absolument sans fondement et défend vigoureusement ces réclamations. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue du recours collectif Ruediger ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et la Société pourrait, à l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. La Société souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants, et la Société maintient ce type de couverture pour elle-même. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité, et une telle couverture peut représenter un montant inférieur à celui que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces procédures. Le montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement au

recours collectif Ruediger pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société.

Recours collectif Peters

Le 25 février 2019, un avis d'action a été émis à la Cour supérieure de justice de l'Ontario par un représentant demandeur proposé, M. John Peters, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société entre le 4 septembre 2018 et le 10 octobre 2018. Le 25 mars 2019, une déclaration de réclamation a été déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en ce qui concerne les réclamations énoncées dans l'avis d'action (ensemble, l'avis d'action et la déclaration de réclamation sont appelés le « **recours collectif Peters** »).

Le recours collectif Peters alléguait que les défendeurs, y compris la Société, le président de son conseil d'administration de l'époque et certains de ses dirigeants de l'époque, ont omis de communiquer dans les meilleurs délais un changement significatif dans les activités, l'exploitation ou le capital de la Société, en ne divulguant pas le 4 septembre 2018 que la Société s'est vu refuser la possibilité de négocier un accord de réparation par la directrice du Service des poursuites pénales du Canada.

Le recours collectif Peters a demandé l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de la législation sur les valeurs mobilières comparable dans les autres provinces, et a fait valoir une réclamation pour fausses déclarations faites par négligence en common law. Le recours collectif Peters réclamait des dommages-intérêts pour une somme de 75 millions \$ ou tout autre montant que peut déterminer la Cour supérieure, plus les intérêts et les frais afférents.

Le 5 mars 2020, le demandeur dans le cadre du recours collectif Peters a déposé une requête en autorisation et en certification du recours collectif Peters. L'audience pour autorisation et certification a eu lieu entre le 1^{er} et le 3 juin 2021, et le tribunal a rejeté le recours collectif Peters le 16 juillet 2021. Le demandeur a interjeté appel de la décision, et l'audition de l'appel a eu lieu le 8 novembre 2022. La Cour d'appel a rendu son jugement le 24 mai 2023, rejetant l'appel. Le demandeur n'a pas demandé l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême et cette affaire est résolue avec le rejet définitif de l'instance judiciaire.

Dossier de la pyrrhotite

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle la Société comptait parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « **réclamations de la phase 1** »). La Cour supérieure du Québec a décidé que la Société devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société ont contesté l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige était inclus dans le dossier de la pyrrhotite. La Société, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de la Société; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de la Société, y compris les intérêts et les frais afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de la Société et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec

de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

Étant donné que les assureurs externes de la Société ont initialement refusé de respecter leurs obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, la Société a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de la Société et a ordonné aux assureurs externes de la Société de verser à la Société environ 141 millions \$, qui ont été entièrement encaissés. La Société a également encaissé un produit d'assurance de 33 millions \$ par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal.

La Société a déposé un recours en garantie contre Lafarge Canada inc. (« **Lafarge** ») pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à la Société dans le jugement rendu pour la phase 1. Le procès a débuté en mars 2019 et s'est terminé en 2020. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de la Société, et la Société a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure du Québec à la Cour d'appel du Québec. L'appel a été entendu entre le 8 et le 10 novembre 2022, et le 14 juillet 2023, la Cour d'appel a confirmé la décision de première instance. La Société a déposé sa demande d'en appeler de cette décision à la Cour suprême du Canada le 29 septembre 2023. La décision sur l'appel n'est pas attendue avant le second semestre de 2024.

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre certains défendeurs, y compris la Société, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. En avril 2022, les parties, dont la plupart des assureurs externes de la Société, sont parvenues à un règlement lié aux réclamations de la phase 2 concernant certains bâtiments résidentiels. La portion de la Société du règlement en capital et intérêts totalisait 60,9 millions \$, dont la partie non assurée était de 25,7 millions \$. Le 27 juin 2023, le tribunal a approuvé un règlement entre les parties, y compris la plupart des assureurs externes de la Société, concernant diverses réclamations visant des immeubles à logements multiples et certaines réclamations commerciales. La portion de la Société et de ses assureurs du règlement en capital, des intérêts et des honoraires totalisait 17,6 millions \$, dont la partie non assurée était de 7,1 millions \$. Ces règlements n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société, car ils ont été couverts par les montants déjà provisionnés par la Société. La responsabilité de la Société à l'égard des réclamations restantes de la phase 2 est assujettie à plusieurs incertitudes. De plus, la Société a déposé un recours en garantie distinct contre Lafarge relativement aux réclamations de la phase 2.

[Dossier Sainte-Marthe-sur-le-Lac](#)

Ce dossier concerne un recours collectif autorisé le 18 avril 2023 contre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (la « **ville** ») et le procureur général du Québec en vue d'obtenir réparation pour tous les citoyens de la ville touchés par les inondations causées par la rupture d'une digue environnante. AECOM, l'entreprise issue du regroupement avec la société d'ingénierie Gendron, Lefebvre et Associés (« **GLA** »), est défenderesse en garantie et a appelé AtkinsRéalis Canada inc. en arrière-garantie. La participation de la Société découle de l'acquisition du Laboratoire de Béton ltée (« **LDB** »), un sous-traitant de GLA entre 1979 et 1982. Bien que le rôle exact de LDB reste à préciser, il est allégué qu'il était responsable du contrôle de la qualité des matériaux et des carrières d'emprunt d'où a été extraite l'argile utilisée lors de la construction. Chaque membre du recours collectif réclame jusqu'à 350 mille dollars. Le nombre réel de membres reste à déterminer, mais il est actuellement estimé à 1 000. Un montant total de 31,5 millions \$ est également réclaté dans le cadre de 16 autres poursuites visant les mêmes défendeurs. Ces

poursuites font l'objet d'une gestion particulière et ne font pas partie du recours collectif, car au Québec, les demandeurs ont le choix de se joindre à un recours collectif ou d'intenter une action séparément.

Cause civile à Dubaï

En novembre 2018, WS Atkins & Partners Overseas, une filiale de la Société, a été nommée à titre de défendeur avec d'autres parties par les assureurs subrogés d'un promoteur immobilier dans une cause civile portée devant les tribunaux de Dubaï. Le demandeur a réclamé des dommages-intérêts conjointement auprès des défendeurs pour les coûts de rénovation et la perte de revenus présumés par suite de l'incendie survenu dans l'immeuble du promoteur immobilier. WS Atkins & Partners Overseas a participé à titre de sous-traitant à la supervision du design et de la construction de l'hôtel, et la réclamation portait sur la négligence présumée quant à l'indication, aux essais et à l'installation du revêtement de l'immeuble, qui aurait aggravé l'incendie et, par conséquent, empiré les dommages à l'immeuble. Dans une décision du tribunal de première instance en 2021, la demande a été rejetée contre tous les défendeurs, y compris WS Atkins & Partners Overseas. Le demandeur a déposé un recours en appel, et le tribunal a rejeté le recours en appel du demandeur le 14 septembre 2022. Le 14 novembre 2022, le demandeur a interjeté un nouvel appel à la Cour de cassation (juridiction suprême de Dubaï). WS Atkins & Partners Overseas et les autres défendeurs se sont opposés à l'appel le 5 décembre 2022. L'appel devant la Cour de cassation a été entendu le 17 août 2023 et a été rejeté le 24 août 2023, de sorte que l'affaire est réglée et que la poursuite a été définitivement rejetée à l'encontre de tous les défendeurs, y compris WS Atkins & Partners Overseas.

Procédure d'arbitrage en Australie

L'une des anciennes filiales de la Société, cédée dans le cadre de la cession des activités de Pétrole et gaz de la Société, détenait une participation de 35 % dans une entreprise commune pour un projet qui est achevé. L'entreprise commune de construction est en litige avec le propriétaire du projet à l'égard des frais de main-d'œuvre. Conformément à l'accord de vente d'activités de Pétrole et gaz, la Société a conservé le risque de la filiale cédée associé à ce litige, ainsi que la gestion de ce dernier. Aux termes du contrat de projet pertinent, la filiale et l'autre coparticipant sont conjointement et individuellement responsables envers le propriétaire du projet quant aux obligations de prestation et à d'autres obligations. En décembre 2018, un tribunal d'arbitrage a attribué une responsabilité partagée à l'entreprise commune, ce qui a entraîné une décision défavorable à l'égard de certains éléments du litige. En août 2020, une audience sur les questions juridiques résiduelles a eu lieu et, en septembre 2020, le tribunal a tranché en faveur de l'entreprise commune. La décision a été contestée par le propriétaire du projet et une audience judiciaire a eu lieu en juin 2021 et, le 28 septembre 2021, la cour a donné raison au propriétaire du projet, annulant ainsi la décision du tribunal de septembre 2020. L'entreprise commune a interjeté appel de la décision de la cour rendue en septembre 2021, et l'audience d'appel a eu lieu en septembre 2022. Le 17 janvier 2023, la cour a rejeté l'appel interjeté par l'entreprise commune, et l'entreprise commune a déposé une demande d'autorisation à la Haute Cour d'Australie pour faire appel de la décision. Le 17 novembre 2023, la Haute Cour d'Australie a accordé une autorisation spéciale d'interjeter appel et l'audition de l'appel aura lieu le 16 avril 2024. La décision devrait être rendue au cours du second semestre de 2024. L'arbitrage sur le montant des dommages-intérêts à accorder reprendra probablement en 2025.

Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, la Société a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de diverses franchises, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à

une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, la Société présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne produirait pas correctement les avis de modification ou d'autres réclamations, ou ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre la Société pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

Autres poursuites judiciaires

La Société est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit des poursuites judiciaires importantes dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre la Société, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

La Société a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que la Société a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. La Société a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir des dommages-intérêts.

La Société a entamé des instances judiciaires au Qatar contre un entrepreneur principal à la suite de sa participation à un consortium qui était un sous-traitant pour les services mécaniques, électriques et de plomberie dans le cadre d'un projet de construction d'un hôpital. La Société a réclamé à l'entrepreneur principal certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. Le partenaire du consortium de la Société a également entamé des instances judiciaires contre l'entrepreneur principal pour réclamer certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. L'entrepreneur principal a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société et son partenaire de consortium ont manqué à leurs engagements au titre du contrat de sous-traitance et cherche à obtenir des dommages-intérêts.

9. Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes

Sauf pour ce qui est de la convention de prêt relative à un prêt consenti par CDPQ RF à AtkinsRéalys autoroute Holding Inc. (anciennement, SNC-Lavalin autoroute Holding Inc., « **AtkinsRéalys Autoroute** ») conclue en date du 20 avril 2017 (en sa version modifiée, la « **convention de prêt avec la CDPQ** »), à la connaissance de la Société, i) aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ii) aucun des actionnaires de la Société qui sont propriétaires véritables ou exercent une emprise, directement ou indirectement, sur plus de 10 % d'une catégorie d'actions de la Société, iii) ni aucune personne ayant des liens avec les personnes mentionnées en i) et ii) ou faisant partie du même groupe que celles-ci, n'a ni n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération au cours des trois derniers exercices terminés ou de l'exercice en cours qui a eu, ou serait raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur la Société, l'un des membres de son groupe ou l'une de ses filiales.

10. Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Services aux Investisseurs Computershare Inc., qui a des bureaux principaux dans les villes de Montréal (Québec), Toronto (Ontario) et Vancouver (Colombie-Britannique), est l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société à l'égard des actions ordinaires de la Société.

11. Contrats importants

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités, les seuls contrats importants pour la Société qui ont été conclus au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ou avant le dernier exercice de la Société, et qui demeurent en vigueur et doivent être déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables sont énumérés ci-dessous :

- (i) la convention d'achat d'actions visant la 407 (au sens attribué à ce terme ci-après);
- (ii) la convention de prêt avec la CDPQ; et
- (iii) la convention de droits de l'investisseur (au sens attribué à ce terme ci-après).

Les descriptions suivantes des contrats importants ne sont que des résumés et un exemplaire du texte intégral de ces contrats importants peut être consulté sur SEDAR+ au www.sedarplus.com.

Convention d'achat d'actions visant la 407

Le 15 août 2019, AtkinsRéalys a annoncé qu'elle avait conclu la vente de 10,01 % des actions de 407 International Inc. (« **Autoroute 407 ETR** ») à une entreprise contrôlée par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« **OIRPC** ») aux termes d'une convention d'achat d'actions datée du 14 août 2019 (la « **convention d'achat d'actions visant la 407** »). À la clôture et selon les modalités de la convention d'achat d'actions visant la 407, AtkinsRéalys a reçu un produit correspondant au prix d'acquisition de base de 3 milliards \$ et elle pourrait recevoir jusqu'à 250 millions \$ supplémentaires à être versés sur une période de 10 ans, sous réserve de l'atteinte de certains seuils financiers liés au rendement continu de l'Autoroute 407 ETR.

Convention de prêt avec la CDPQ

Dans le cadre de l'acquisition de WS Atkins plc (l'« **acquisition d'Atkins** »), AtkinsRéalis Autoroute Holding Inc., filiale en propriété exclusive indirecte de la Société détenant des actions de 407 International Inc., a conclu la convention de prêt avec la CDPQ.

La convention de prêt avec la CDPQ est une dette avec recours limité qui comprenait initialement deux tranches : i) la tranche A, un prêt à terme non renouvelable d'un montant total de 1 milliard \$ et ii) la tranche B, un prêt à terme non renouvelable d'un montant total de 500 millions \$ (collectivement, le « **prêt de la CDPQ** »). La tranche B a été remboursée en totalité en 2018 et un montant de 600 millions \$ de la tranche A a été remboursé en 2019, suite à une entente entre les parties. Au troisième trimestre de 2023, la Société a conclu une entente avec CDPQ RF (l'« **entente de 2023** ») principalement afin de prolonger l'échéance du prêt de la CDPQ de juillet 2024 à juillet 2026. Le principal du prêt de la CDPQ demeure à 400 millions \$. L'entente de 2023 prévoit également que le remboursement anticipé volontaire sera assujéti à une pénalité dans certaines circonstances jusqu'en juillet 2024. Le recours est limité à l'application, dans des circonstances particulières, de mesures d'exécution visant les actions d'AtkinsRéalis autoroute Holding Inc. Les emprunts contractés portent intérêt à un taux de base égal au plus élevé i) du taux CDOR ou ii) de 0,9 %, majoré de la marge applicable. Le prêt de la CDPQ est assujéti à des engagements de faire et de ne pas faire, ainsi qu'à des clauses restrictives financières, notamment le maintien, sur une période de 12 mois continus et sur une base consolidée, d'un ratio maximal de dette nette avec recours sur le RAIIA, tel qu'il est défini à la convention de prêt avec la CDPQ. Le non-respect d'une ou de plusieurs de ces clauses restrictives pourrait constituer un cas de défaut, ce qui pourrait provoquer le remboursement anticipé du solde en vertu de la convention de prêt avec la CDPQ.

Convention de droits de l'investisseur

Le 3 juillet 2017, parallèlement à la clôture de l'acquisition d'Atkins, la Société et la CDPQ ont conclu une convention de droits de l'investisseur (la « **convention de droits de l'investisseur** »).

Aux termes de la convention de droits de l'investisseur, la CDPQ a notamment le droit, tant qu'elle est propriétaire véritable ou exerce le contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur 10 % ou plus des actions ordinaires en circulation de la Société, de recommander à AtkinsRéalis un candidat aux fins d'élection ou de nomination à titre d'administrateur, pourvu que le candidat proposé par la CDPQ n'ait aucune relation importante avec AtkinsRéalis ou la CDPQ et que sa nomination soit assujéti à une recommandation favorable de la part du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable du conseil de la Société. En outre, la Société a convenu de consulter la CDPQ avant de nommer un nouveau président du conseil d'administration.

La convention de droits de l'investisseur renferme également les dispositions suivantes :

- Tant que la CDPQ détient, directement ou indirectement, au moins 12 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, elle peut se prévaloir d'un droit préférentiel de souscription lors de nouvelles émissions d'actions ordinaires et de titres convertibles, sous réserve des exceptions usuelles;
- Sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables et des règles de la TSX, la CDPQ a le droit de demander à la Société de racheter les actions ordinaires qu'elle détient directement ou indirectement, représentant jusqu'à 25 % des rachats devant être effectués par la Société dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal; et
- La CDPQ a reçu des droits d'inscription d'entraînement (mais non des droits d'inscription sur demande) lui permettant, tant qu'elle détient directement ou indirectement plus de 12 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, d'inclure sa quote-part des actions ordinaires vendues dans le cadre de certains placements auprès du public visant des actions ordinaires, sous réserve des demandes et des dispositions en matière de réduction usuelles des preneurs fermes.

12. Experts

L'auditeur de la Société est Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.; il est indépendant au sens des règles du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

13. Comité d'audit et de risque

Mandat du comité d'audit et de risque

Le mandat du comité d'audit et de risque d'AtkinsRéalis est présenté à l'Annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit et de risque

Le comité d'audit et de risque de la Société est composé de M. Christie J.B. Clark (président), de Mme Mary-Ann Bell, de Mme Ruby McGregor-Smith, CBE et de M. Steven L. Newman. Chacun des membres du comité d'audit et de risque est indépendant, comme il est déterminé par le conseil d'administration, notamment aux termes de la législation et de la réglementation canadiennes en valeurs mobilières, et aucun ne touche, directement ou indirectement, de rémunération de la Société sauf la rémunération touchée à titre de membre du conseil d'administration et de ses comités. Tous les membres du comité d'audit et de risque ont des compétences financières selon la définition donnée dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »). Lorsqu'il se penche sur les critères servant à déterminer les compétences financières, le conseil d'administration tient compte de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Compétences professionnelles et expérience pertinente des membres du comité d'audit et de risque

Chacun des membres du comité d'audit et de risque de la Société possède des compétences professionnelles ou de l'expérience des affaires, ou les deux, qui sont pertinentes à l'exercice des responsabilités incombant à un membre du comité d'audit.

Christie J.B. Clark (président) compte plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs de la comptabilité, des finances et des services professionnels. De 2005 à 2011, il a été chef de la direction et associé principal du cabinet PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l. (services professionnels). Avant sa nomination au poste de chef de la direction, il a agi à titre d'associé directeur national et de membre du comité de direction du cabinet de 2001 à 2005. M. Clark est président des comités d'audit d'Air Canada et de Les Compagnies Loblaw Limitée, et ancien membre du comité d'audit de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix. En plus d'être membre de sociétés ouvertes, il est administrateur et président du comité d'audit de la Fondation olympique canadienne, d'À nous le podium et de la Sunnybrook Hospital Foundation et il est membre du comité d'audit du Comité olympique canadien. Il est un membre émérite du conseil consultatif de la Stephen J.R. Smith School of Business de l'Université Queen's. M. Clark est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto. Il est Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et l'ancien directeur national des études pour le cours intitulé Efficacité du comité d'audit de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Mary-Ann Bell compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des télécommunications. Avant de prendre sa retraite en 2014, elle était première vice-présidente de Bell Aliant Communications régionales Inc. pour le Québec et l'Ontario de 2009 à 2014, et de 2005 à 2009, elle a été chef de l'exploitation pour le Québec, chargée de la direction de différentes fonctions opérationnelles, comme l'ingénierie, les services sur le terrain et les services à la clientèle. Mme Bell est actuellement administratrice de Cogeco inc. et de Cogeco Communications Inc. (où elle préside le comité de gouvernance et est membre du comité des ressources humaines) et de mdm commerce inc. (où elle préside le comité d'audit). Elle a été administratrice de NAV Canada pendant les neuf dernières années.

(où elle a été membre de divers comités, y compris le comité d'audit), d'Énergir inc./Valener inc. (où elle était présidente du comité d'audit) et du Fonds de placement immobilier Cominar (où elle a été membre du comité d'audit). Outre son engagement auprès de ces sociétés publiques, Mme Bell est administratrice et présidente du comité d'audit de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) et était auparavant administratrice de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) (où elle a été présidente du comité d'audit). Mme Bell est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel de la Polytechnique de Montréal et d'une maîtrise en sciences de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

Ruby McGregor-Smith, CBE compte plus de 25 ans d'expérience dans les secteurs de la gestion d'installations et des services d'infrastructures. De 2007 à 2016, elle a été chef de la direction de Mitie Group plc (« **Mitie** ») et a été la première femme d'origine asiatique à se voir nommer à un tel poste au sein d'une société du FTSE 350. Mme McGregor-Smith s'est jointe à Mitie en 2002 où elle a occupé les fonctions de directrice des finances du groupe et chef de l'exploitation jusqu'à sa nomination à titre de chef de la direction en 2007. Auparavant, elle a occupé divers postes de haute direction dans des secteurs commercial et financier auprès de SGI Babcock International Group et de Serco Group plc. Mme McGregor-Smith est administratrice des comités d'audit de Everyman Media Group PLC et de Tideway (Bazalgette Tunnel Limited), et elle est présidente de Mind Gym plc, de l'Institute of Apprenticeships and Technical Education et de l'Airport Operators Association. Elle a été présidente de la Chambre de commerce britannique et présidente du comité d'audit chez Michael Page International plc. Mme McGregor-Smith est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université Kingston et d'un diplôme d'études supérieures en commerce mondial de la Saïd Business School, de l'Université d'Oxford. Elle est Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Angleterre et du Pays de Galles. En 2012, Mme McGregor-Smith a été nommée Commandeure de l'Ordre de l'Empire britannique (CBE) pour services rendus aux entreprises et pour la diversité en affaires. En 2015, elle est devenue membre de la Chambre des lords.

Steven L. Newman cumule plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie. De mai 2021 à avril 2023, il a été président du conseil d'administration et président et chef de la direction d'Aquadrill LLC (forage en mer sous contrat). Auparavant, de mars 2010 à février 2015, il a été président et chef de la direction et administrateur de Transocean, Ltd. (forage et exploration pétroliers et gaziers). Il s'est joint à Transocean en 1994 et a occupé divers postes au sein de la direction et de l'exploitation. Il a agi à titre de président et chef de l'exploitation de mai 2008 à mars 2010, lorsqu'il a été nommé président et chef de la direction. Au début de sa carrière, il a agi à titre d'analyste financier au sein de Chevron Corporation et d'ingénieur de réservoir au sein de Mobil E&P US. M. Newman est administrateur de Dril-Quip, Inc. (où il est membre du comité d'audit). Il a été administrateur de Rubicon Oilfield International Holdings GP, Ltd. (où il était membre du comité des finances et de l'audit), de Tidewater, Inc. (où il était membre du comité d'audit) et de Bumi Armada Berhad (où il était membre du comité d'audit). Il est titulaire d'un baccalauréat en génie pétrolier de la Colorado School of Mines et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Graduate School of Business. Il est membre de la Society of Petroleum Engineers et de la National Association of Corporate Directors.

Honoraires de l'auditeur

Le comité d'audit et de risque s'est demandé si la prestation de services autres que d'audit était compatible avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur. Le montant total des honoraires versés pour les services professionnels fournis par Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. et ses sociétés affiliées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et l'exercice terminé le 31 décembre 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Exercice terminé le 31 décembre 2023	Exercice terminé le 31 décembre 2022
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	11 081 808 \$	9 372 547 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾	2 323 046 \$	1 946 039 \$
Honoraires ⁽³⁾	536 256 \$	597 223 \$
Autres honoraires ⁽⁴⁾	42 517 \$	629 555 \$
Total	13 983 627 \$	12 545 364 \$

- (1) Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour les services professionnels fournis aux fins de l'audit des états financiers annuels de la Société et de l'examen de ses rapports trimestriels. Ils comprennent également les honoraires versés en contrepartie de services que seuls les auditeurs de la Société peuvent généralement fournir, comme les lettres d'accord présumé, les consentements et l'aide relativement à des documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières et l'examen de ces documents.
- (2) Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires pour des services de certification qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers et qui ne sont pas présentés sous « Honoraires d'audit », et comprennent les audits réglementaires des filiales qui ne sont pas pris en compte pour l'opinion d'audit sur les états financiers consolidés de la Société, des services spéciaux en matière d'attestation non requis aux termes de la loi ou de la réglementation, l'établissement de rapports sur l'efficacité des contrôles internes requis aux termes de contrats ou pour des raisons commerciales, des consultations comptables relatives à diverses opérations et l'audit des divers régimes de retraite de la Société.
- (3) Les honoraires pour services fiscaux comprennent les honoraires pour des services liés à la conformité en matière d'impôt sur le revenu, de taxes à la consommation et d'autres obligations fiscales, des services de conseil et de planification en matière de fiscalité nationale et internationale, l'examen de déclarations de revenus et la préparation de déclarations de revenus d'employés détachés à l'extérieur du Canada.
- (4) Les autres honoraires comprennent les honoraires pour des services autres que ceux qui sont décrits sous « Honoraires d'audit », « Honoraires pour services liés à l'audit » et « Honoraires pour services fiscaux ».

14. Renseignements complémentaires

De plus amples renseignements, y compris la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants et les prêts consentis à ceux-ci et les principaux porteurs de titres de la Société et de titres dont l'émission est autorisée en vertu de programmes de rémunération à base de titres de participation, sont contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction qui porte sur l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société du 18 mai 2023.

Pour obtenir des renseignements financiers supplémentaires, y compris les états financiers comparatifs du dernier exercice financier complet de la Société, se reporter au rapport de gestion.

Pour obtenir des copies papier de la présente notice annuelle, de la plus récente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et des plus récents rapports annuels et financiers, rendez-vous à la rubrique « Investisseurs » au www.atkinsrealis.com. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de SEDAR+ au www.sedarplus.com. De plus, des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur le site internet d'AtkinsRéalis au www.atkinsrealis.com et sur le site internet de SEDAR+ au www.sedarplus.com.

* * * * *

Annexe A – Mandat du comité d'audit et de risque

1. MISSION

Le comité d'audit et de risque (le « **comité** ») est un comité du conseil d'administration (le « **conseil** ») de Groupe SNC-Lavalin inc. (la « **Société** ») qui aide le conseil à superviser les contrôles financiers et la communication de l'information financière de la Société et à surveiller le cadre, la stratégie, les politiques et la gouvernance de la gestion des risques d'entreprise (« **GRE** ») de la Société. Le comité surveille également, au moyen de mesures raisonnables, le respect par la Société des engagements financiers ainsi que des exigences légales et réglementaires régissant les questions de communication de l'information financière et la gestion des risques financiers.

2. COMPOSITION

Le comité est composé d'au moins trois (3) et d'au plus sept (7) administrateurs, qui doivent tous être « indépendants », comme il est déterminé par le conseil conformément à la législation et à la réglementation canadiennes en valeurs mobilières.

En outre, chaque membre du comité doit avoir des compétences financières ¹ou acquérir des compétences financières dans un délai raisonnable après sa nomination au comité.

Au moins un (1) membre du comité des ressources humaines siège au sein du comité et vice-versa. Au moins un (1) membre du comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie siège au sein du comité et vice-versa.

Sous réserve des règlements généraux de la Société, le président et les membres du comité sont recommandés par le comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable et nommés par le conseil.

3. ACTIVITÉS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

3.1 Responsabilité principale

- (A) Le comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives aux conventions comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Société, ainsi qu'à la gestion des risques financiers et d'entreprise en conformité avec les exigences légales et réglementaires pertinentes.

3.2 Présentation de l'information financière

- (A) Le comité examine les états financiers trimestriels non audités de la Société, les notes y afférentes et le communiqué de presse connexe et en recommande l'approbation au conseil.
- (B) Avant leur publication, le comité examine les états financiers annuels audités de la Société et les notes y afférentes, le communiqué de presse connexe ainsi que l'énoncé de la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers et de toute modification comptable importante et de la communication de questions connexes et recommande au conseil de les approuver.

¹ Conformément à la définition de « compétences financières » énoncée à l'article 1.6 du Règlement 52-110 et comme il est déterminé par le conseil.

- (C) Avant sa publication, le comité examine le rapport de gestion de la Société et en recommande l'approbation par le conseil, en accordant une attention particulière à l'utilisation et à la cohérence des mesures financières non conformes aux PCGR et à la présentation de questions inhabituelles ou délicates comme les opérations avec une personne apparentée, les événements non récurrents importants, les risques importants, les modifications de politiques comptables, les estimations ou les réserves, de même que les écarts importants entre les périodes de déclaration comparatives.
- (D) Avant sa publication, le comité examine la notice annuelle de la Société et en recommande l'approbation au conseil.
- (E) Le comité reçoit régulièrement des rapports et évalue le caractère adéquat des procédures établies pour la communication au public de l'information financière extraite ou tirée des états financiers de la Société, y compris des présentations périodiques aux investisseurs externes, autres que les documents d'information publics mentionnés aux paragraphes (B), (C) et (D) ci-dessus.
- (F) Avant leur publication, le comité examine et recommande au comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable d'approuver les indicateurs principaux de la Société en matière d'environnement, de social et de gouvernance (ESG) inclus dans ses documents d'information publics, ainsi que le cadre de contrôle et les degrés d'assurance appropriés relatifs à cette information.

3.3 Conventions comptables, réserves et questions fiscales

- (A) Le comité examine à l'égard de la pertinence des conventions comptables utilisées aux fins de la préparation des états financiers de la Société, et au moins une fois par année, procède à un examen des principaux traitements et conventions comptables propres à la Société et de toutes modifications proposées à ces conventions.
- (B) Chaque trimestre, le comité examine les soldes de comptes spécifiques figurant au bilan de la Société qui servent à repérer les secteurs de risque faisant l'objet d'estimations comptables et de jugements de grande importance (ce que nous appelons l'« **escalade des politiques** »).
- (C) Chaque trimestre, le comité reçoit le rapport juridique et examine les litiges importants et les développements significatifs en ce qui a trait à l'adéquation des réserves de la Société pour les litiges, les réclamations ou autres éventualités et la pertinence de la divulgation connexe.
- (D) Chaque année, le comité reçoit un rapport et procède à un examen de la conformité des déclarations fiscales incertaines, des charges d'impôt et des nouvelles questions fiscales.

3.4 Contrôles et écarts par rapport aux contrôles / attestation du chef de la direction et du chef des affaires financières

- (A) Le comité examine la qualité et l'intégrité des contrôles internes de la Société, des contrôles et procédures de divulgation et des systèmes d'information de gestion, en mettant particulièrement l'accent sur les contrôles comptables et financiers, et recommande des modifications au besoin.
- (B) Le comité examine les rapports de la direction sur les contrôles internes et les contrôles et procédures de divulgation, y compris :
 - (i) mention des lacunes importantes dans la conception et le fonctionnement des contrôles internes;
 - (ii) la communication des changements importants dans les contrôles internes; et
 - (iii) la dénonciation de fraudes impliquant la direction ou un employé et ayant un impact significatif sur les contrôles internes.
- (C) Lorsque nécessaire, le comité peut demander et faire mener des enquêtes particulières et a accès aux membres du personnel, aux livres, aux registres et aux installations de la Société, en tout temps.
- (D) Le comité examine le plan d'attestation annuel du président et chef de la direction et du vice-président directeur et chef des services financiers (l'« **attestation du chef de la direction et du chef des affaires financières** »). Il reçoit l'attestation du chef de la direction et du chef des affaires financières concernant les dépôts intermédiaires et annuels à effectuer conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* et il examine les résultats des tests d'attestation intermédiaires et annuels du chef de la direction et du chef des affaires financières.

- (E) Le comité examine l'application des procédures établies par la Société pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes ou des préoccupations concernant la comptabilité, les contrôles internes ou les questions d'audit, soit à l'égard de la Société ou d'une filiale, et à la demande du conseil. Au moins chaque trimestre, le comité reçoit un rapport sur :
- (i) les problèmes, les violations ou les plaintes (y compris les soumissions confidentielles et anonymes) signalés à la Société à l'égard de la comptabilité, des contrôles internes, de l'audit ou de la fraude²;
 - (ii) les enquêtes sur les contrôles internes et les écarts par rapport à la *Politique sur la hiérarchie des pouvoirs décisionnels de la Société*.

3.5 Auditeur indépendant

- (A) Le comité évalue de façon officielle la reconduction du mandat de l'auditeur indépendant ou le changement de celui-ci et examine toutes les questions relatives à un changement d'auditeur indépendant, notamment tout différend entre la Société et l'auditeur indépendant relativement à l'opinion de ce dernier ou à une réserve nuanciant cette opinion, ou encore relativement à un commentaire exprimé par l'auditeur indépendant.
- (B) Chaque année, le comité recommande un auditeur indépendant au conseil, pour approbation par les actionnaires de la Société.
- (C) Le comité examine la confirmation annuelle de l'indépendance fournie par l'auditeur indépendant et toute relation ou tout service pouvant avoir un impact sur l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur indépendant.
- (D) Le comité examine et approuve les honoraires et services budgétés et réels d'audit, liés ou non à l'audit fournis par l'auditeur indépendant et examine si la fourniture de services autres que les services d'audit est compatible avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur indépendant.
- (E) Le comité examine et approuve périodiquement la politique relative aux services liés ou non à l'audit.
- (F) Chaque année, le comité reçoit un rapport sur le mandat, l'organisation, la dotation en personnel, les compétences, l'indépendance, le rendement et l'efficacité de l'auditeur indépendant.
- (G) Le comité examine et approuve la portée et le calendrier des examens de l'auditeur indépendant à l'égard des états financiers trimestriels non audités et de son plan d'audit annuel.
- (H) Le comité supervise les travaux de l'auditeur indépendant engagé pour établir ou délivrer un rapport d'auditeur indépendant ou fournir à la Société d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation, y compris la résolution de tout désaccord entre la direction et l'auditeur indépendant au sujet de la présentation de l'information financière.
- (I) Le comité passe en revue : i) le rapport d'audit annuel de l'auditeur indépendant à l'intention du comité, ainsi que les résultats de l'audit indépendant et ii) les résultats de ses examens trimestriels et toute recommandation importante formulée par l'auditeur indépendant visant à renforcer les contrôles internes de la Société.
- (J) Chaque année, le comité examine le risque de fraude avec l'auditeur indépendant.
- (K) Le comité examine tout problème important rencontré par l'auditeur indépendant pendant l'exécution de l'audit indépendant ou la préparation des rapports trimestriels ainsi que le contenu de toute lettre à la direction adressée par l'auditeur indépendant à la Société, de même que la réponse de la direction à une telle lettre.
- (L) Le comité procède à l'examen de toute question importante restée en suspens entre la direction et l'auditeur indépendant qui pourrait avoir une incidence sur la présentation de l'information financière ou sur les contrôles internes de la Société.
- (M) Le comité procède à un examen de la politique en matière d'embauche de salariés et d'anciens salariés de l'auditeur indépendant actuel et ancien de la Société, et l'approuve. (Voir l'annexe « A » ci-jointe.)
- (N) Le comité communique avec l'auditeur indépendant au sujet de la rotation requise des associés pertinents chargés de l'audit conformément aux exigences réglementaires.

² Tel que défini dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

3.6 Fonction d'audit interne

- (A) Chaque année, le comité examine et approuve la charte, la nature, la portée du mandat et le budget de la fonction d'audit interne ainsi que son plan d'audit interne annuel, et discute avec l'auditeur interne des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités.
- (B) Chaque trimestre, le comité procède à un examen du statut du plan d'audit interne annuel et reçoit un rapport sur les progrès des mandats d'audit interne et un suivi des recommandations actuelles, non réglées ou en retard.
- (C) Chaque trimestre, le comité examine les conclusions et le résumé des constatations des rapports d'audit interne.
- (D) Le comité communique au besoin avec la fonction d'audit interne pour s'assurer qu'elle est libre de toute influence susceptible de nuire à sa capacité d'assumer objectivement ses responsabilités.
- (E) Le comité examine le plan de relève du vice-président, Audit interne, comme il est recommandé par la direction.
- (F) Le comité approuve la nomination ou la destitution du vice-président, Audit interne ainsi que l'évaluation de son rendement et de sa rémunération.

3.7 Autres responsabilités

- (A) Le comité examine périodiquement la *Politique en matière de communication d'information et de délits d'initiés* de la Société et fait des recommandations au conseil concernant toute modification requise à la lumière des exigences légales et réglementaires applicables.
- (B) Chaque trimestre, le comité examine les procès-verbaux des réunions du comité de communication de l'information et toute question soulevée par ce dernier.
- (C) Le comité examine la charte du comité de communication de l'information et recommande son approbation (y compris toute modification requise) au conseil.
- (D) Chaque année, le comité examine la politique de trésorerie et le portefeuille de la Société et reçoit des rapports sur la note de crédit et l'état des liquidités de la Société.
- (E) Chaque année, le comité reçoit un rapport sur la couverture d'assurance globale de la Société, y compris la compagnie d'assurance captive et l'assurance responsabilité civile des administrateurs et des membres de la direction, procède à un examen de ce rapport et formule à l'intention du conseil des recommandations sur toute modification nécessaire.
- (F) Le cas échéant, le comité examine périodiquement avec la direction toute orientation financière proposée par le marché externe.
- (G) Le comité examine périodiquement les processus de transactions entre parties liées de la Société et fait des recommandations au conseil concernant tout changement nécessaire à la lumière des exigences légales et réglementaires applicables.

3.8 Surveillance des risques d'entreprise

- (A) Chaque année, le comité examine et recommande au conseil d'approuver la politique de gestion des risques, l'énoncé d'appétence au risque³ et l'énoncé de politique en matière de risques de la Société.
- (B) Chaque trimestre, le comité examine la matrice de contrôle des risques de la Société et du registre des risques de l'entreprise pour assurer la surveillance du processus.
- (C) Chaque trimestre, le comité et la direction examinent les risques les plus importants, les nouveaux risques et les tendances émergentes, ainsi que les documents d'information connexes de la Société.

4. SURVEILLANCE DES RISQUES D'ENTREPRISE

Le comité soutient la fonction et la responsabilité du conseil d'administration en matière de gestion des risques de la Société, conformément à la *Politique de gestion des risques de la Société*. Pour ce faire, le comité supervise la manière dont la Société gère les risques associés au rendement financier, aux contrôles financiers, à la structure

³ L'énoncé d'appétence au risque de la Société présente la position de la Société au sujet de la capacité de prise de risques, de l'appétit pour le risque, des seuils et des niveaux de tolérance.

du capital, aux immobilisations et aux investissements, aux garanties, à la fiscalité et aux assurances. Le comité supervise également la façon dont la Société gère le risque lié à la technologie, qui pourrait avoir une incidence importante sur la capacité de celle-ci à présenter ses résultats financiers.

5. ORGANISATION ET PROCÉDURES

- (A) Le comité se réunit au moins une fois par trimestre, puis selon les besoins. Le président du comité, le chef ESG et intégrité, le président et chef de la direction, le président du conseil, le vice-président directeur et chef des affaires financières, le vice-président, Audit interne, l'auditeur indépendant ou tout autre membre du comité peut demander la tenue d'une réunion du comité. À chacune des réunions régulières et des réunions spéciales du comité, une séance à huis clos des administrateurs indépendants est tenue.
- (B) Le président et chef de la direction nomme un membre de la direction pour agir à titre de personne-ressource principale au sein du comité (le « **chef du comité** »).
- (C) Le président du comité établit l'ordre du jour de chaque réunion du comité, en consultation avec le président et chef de la direction, le chef du comité et le secrétaire de la Société. Le président du comité préside les réunions du comité; en son absence, le comité peut élire un remplaçant.
- (D) Le secrétaire de la Société ou, lorsqu'il ne peut assister à la réunion du comité, le secrétaire adjoint de la Société agit à titre de secrétaire de la réunion et transmet les procès-verbaux des réunions du comité à chaque membre du comité en temps opportun.
- (E) La majorité des membres du comité constitue un quorum. Les délibérations du comité se déroulent conformément aux règlements généraux de la Société.
- (F) Le chef du comité, le vice-président, Audit interne et l'auditeur indépendant ont un accès direct au comité. Ils reçoivent l'avis de convocation et sont invités à toutes les réunions du comité et peuvent y assister, à leur gré, en tant que participants sans droit de vote.
- (G) Le président et chef de la direction et le président du conseil ont chacun un accès direct au comité. Le président et chef de la direction et le président du conseil reçoivent un avis de convocation et sont invités à assister à toutes les réunions du comité à titre de participants sans droit de vote.
- (H) Chaque trimestre, l'auditeur indépendant, le vice-président, Audit interne et le vice-président directeur et chef des affaires financières se réunissent séparément avec le comité, en séances à huis clos.
- (I) Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec l'auditeur indépendant, le vice-président, Audit interne et le vice-président directeur et chef des affaires financières et peut également communiquer directement avec tout employé de la Société, s'il le juge nécessaire.
- (J) Le président du comité rend des comptes au conseil, à la prochaine réunion régulière du conseil qui suit une réunion du comité, sur les activités du comité et sur les recommandations qu'il juge appropriées dans les circonstances.
- (K) Le comité peut solliciter des ressources auprès de la Société pour effectuer des recherches, des enquêtes et préparer des rapports sur des questions qui relèvent de ses responsabilités.
- (L) Le comité peut retenir les services de conseillers externes aux frais de la Société pour effectuer des recherches et des enquêtes à des fins de conseil et de préparation de rapports sur les questions relevant des responsabilités du comité. Le comité approuve les modalités d'embauche du conseiller externe, y compris sa rémunération, et il supervise son travail.
- (M) Le comité révisé annuellement son mandat afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, établit son plan de travail annuel et fait des recommandations à cet égard au conseil, tel que requis.

Aucune disposition prévue au présent mandat ne doit être interprétée comme attribuant au comité la responsabilité qui relève du conseil d'administration d'assurer la conformité de la Société avec les lois et les règlements applicables, ainsi qu'avec les normes de conduite en découlant ou d'autres obligations imposées par la loi ou par les règlements aux administrateurs de la Société ou aux membres du comité.

ANNEXE « A »

Politique en matière d'embauche de salariés et d'anciens salariés de l'auditeur indépendant actuel et ancien de la Société

La Société et ses filiales ne retiennent pas les services de toute personne à titre de dirigeant, de salarié ou de consultant qui est en mesure d'influencer la préparation des états financiers de la Société si elle-même ou tout membre de sa famille immédiate fait partie de l'équipe de mission de tout cabinet agissant à titre d'auditeur indépendant de la Société ou de l'une quelconque de ses filiales.

La même interdiction s'applique à l'égard de toute personne si elle-même ou tout membre de sa famille immédiate a fait partie auparavant de l'équipe de mission d'un cabinet agissant ou ayant agi à ce titre, sauf si une période d'au moins un (1) an s'est écoulée depuis la date du dernier dépôt, auprès d'une autorité de réglementation, des états financiers audités par l'équipe de mission.